

PLAN
STRATÉGIQUE
2001-2004



une passion
grandeur
nature

PLAN
STRATÉGIQUE
2001-2004



Le contenu de la présente publication a été rédigé par
le ministère des Ressources naturelles

La publication est disponible dans Internet:

http://www.mrn.gouv.qc.ca/1/11/111/pdf/plan_strat_01-04.pdf

Pour obtenir un exemplaire de ce document, communiquer avec:

Ministère des Ressources naturelles
Direction des communications
5700, 4^e Avenue Ouest, B 302
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Téléphone: Région de la Capitale-Nationale: (418) 627-8600
Ailleurs au Québec: 1 866 248-6936

Télécopieur: (418) 643-0720

Courrier électronique: service.citoyens@mrn.gouv.qc.ca

Site Internet: <http://www.mrn.gouv.qc.ca>

C'est avec plaisir que je dépose à l'Assemblée nationale du Québec le Plan stratégique 2001-2004 du ministère des Ressources naturelles. Ce plan permettra à la population de connaître les principaux éléments de notre plan de travail pour les trois prochaines années.

L'exercice de planification stratégique et l'élaboration des plans d'action qui en découlent font maintenant partie des pratiques de gestion du Ministère. Au fil des années, il a su raffiner ses outils de gestion afin d'assurer un meilleur suivi de ses actions et de rendre compte de sa performance.

Pour élaborer ce plan, le Ministère a choisi une approche globale et intégrée qui définit les enjeux, les défis et les objectifs communs à l'ensemble de ses secteurs d'intervention. Tout au long des réflexions qui ont conduit à la conception de ce plan, le Ministère a été guidé par une profonde conviction : la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles continuera d'être une véritable passion pour les Québécois et un puissant moteur pour notre économie.

Conséquemment, le Ministère a retenu des orientations et des objectifs stratégiques qui permettront de contribuer à l'enrichissement collectif de la population québécoise. Notre préoccupation à ce sujet prend forme dans des objectifs qui visent à favoriser la création d'emplois, à stimuler les investissements structurants et à appuyer la compétitivité des entreprises du secteur des ressources naturelles.

Ce plan contient également des objectifs qui font état de nos préoccupations pour les dimensions sociale et environnementale reliées à la mise en valeur du territoire et des ressources forestières, minérales et énergétiques du Québec.

Je tiens à vous assurer que le Ministère entend utiliser tous les leviers dont il dispose pour soutenir le développement du Québec et mettre le savoir-faire de ses employés au service de la population québécoise.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jacques Brassard', with a stylized flourish at the end.

Jacques Brassard
Ministre des Ressources naturelles

INTRODUCTION	3	
 UN MINISTÈRE, UNE MISSION		
La mission	5	
La vision	5	
Les mandats.....	6	
Les créneaux d'activité et les leviers d'intervention.....	7	
Les clients et les partenaires	7	
 CONTEXTE ET ENJEUX		
Le contexte économique.....	9	
Le contexte de gestion du territoire et des ressources.....	17	
Le contexte technologique	21	
Le contexte interne au Ministère.....	23	
Les capacités organisationnelles du Ministère	25	
 ORIENTATIONS ET AXES D'INTERVENTION		
Des orientations pour concrétiser notre mission.....	27	
Des objectifs pour mettre en œuvre les orientations	28	
Synthèse des orientations et des objectifs stratégiques 2001-2004	29	
 OBJECTIFS, CIBLES ET INDICATEURS		
Orientation 1.....	31	
Orientation 2.....	33	
Orientation 3.....	36	
Orientation 4.....	37	
Orientation 5.....	39	
 ANNEXE A : BILAN DES RÉALISATIONS 1998-2001		
Le secteur territorial	43	
Le secteur forestier	45	
Le secteur minier.....	47	
Le secteur énergétique	48	
Le secteur administratif	50	
 ANNEXE B : COUP D'ŒIL SUR LES OBJECTIFS ET LES INDICATEURS		51

Le plan stratégique 2001-2004 du ministère des Ressources naturelles (MRN) constitue l'amorce d'une nouvelle période triennale. Pour élaborer ce plan, le Ministère a revu le contexte dans lequel évolue le secteur des ressources naturelles. Cet exercice a permis de dégager les principaux enjeux et défis communs aux secteurs d'activité du Ministère : le territoire, les forêts, les mines et l'énergie. Une telle approche permet d'obtenir une vision globale et intégrée des enjeux en cause.

À la lumière de ces enjeux, le Ministère a identifié des orientations et des objectifs stratégiques qui interpellent l'ensemble de ses secteurs d'activité. Les orientations retenues par le Ministère font écho à celles formulées par le gouvernement du Québec à l'égard de l'économie, de la création d'emplois et de la compétitivité des entreprises québécoises, sans oublier celles relatives au renforcement de la qualité et de l'accessibilité des services aux citoyens.

Dans le cadre de sa planification 2001-2004, le Ministère a retenu dix objectifs stratégiques avec des cibles sectorielles ou ministérielles, selon le cas. Ces objectifs incarnent en quelque sorte les priorités d'action du Ministère, ainsi que les résultats attendus au terme de cette période. Le bilan des réalisations du Ministère pour 1998-2001, présenté en annexe, permet d'ailleurs de faire le pont entre les résultats obtenus à ce jour et la poursuite des objectifs retenus dans ce plan stratégique.

Par ailleurs, les organismes relevant du ministre des Ressources naturelles ne sont pas redevables des objectifs identifiés et des actions projetées dans ce plan. Les lois constituant ces organismes, tels que Hydro-Québec, l'Agence de l'efficacité énergétique ou la Société de développement de la Baie James, prévoient des mécanismes de reddition de comptes indépendants de ceux prévus pour le MRN.

À titre de gestionnaire du territoire et des ressources forestières, minérales et énergétiques, le Ministère est conscient des attentes de la population à son égard. Dans cette optique, il poursuivra ses efforts pour améliorer sa planification stratégique et raffiner ses outils de gestion de manière à s'assurer de l'atteinte de ses objectifs. Avec de la volonté et la participation de son personnel, il compte bien y parvenir.

Le territoire québécois se distingue par son étendue et l'abondance de ses ressources. Il couvre près de 1,7 million de km², soit environ trois fois la superficie de la France. De plus, il est recouvert à 44% de forêts et à 10% d'eau douce. Quant aux ressources minérales, le Québec compte des gisements de classe mondiale et les découvertes d'indices prometteurs confirment son potentiel minéral. Il recèle aussi un important potentiel hydraulique aménageable, lequel constitue une source d'énergie renouvelable.

Grâce à la diversité de ses ressources, le territoire public, qui représente 92% du territoire québécois, contribue de façon marquée au développement socio-économique du Québec. Vu son ampleur, c'est sur le territoire public qu'on retrouve une grande partie des ressources naturelles, dont la mise en valeur crée des milliers d'emplois dans différents secteurs de l'économie.

LA MISSION

À titre de gestionnaire du territoire et des ressources forestières, minérales et énergétiques, la mission du Ministère consiste à :

**Favoriser la connaissance et la mise en valeur
du territoire et des ressources naturelles dans une perspective
de développement durable au bénéfice de la population.**

Pour réaliser sa mission, le Ministère mise avant tout sur l'engagement quotidien de son personnel et pose des gestes concrets et responsables pour atteindre les buts qu'il s'est fixés. À cet égard, il appartient aux autorités du Ministère de soutenir l'engagement de son personnel et de déployer les moyens dont il dispose pour le mobiliser vers la concrétisation de sa vision.

LA VISION

Prenant appui sur son expertise et sur sa volonté de toujours faire mieux, le Ministère se projette dans l'avenir en se donnant un idéal à atteindre, une vision à la mesure des ambitions de la collectivité québécoise :

**Faire du Québec un chef de file mondial
en matière de gestion du territoire
et des ressources naturelles.**

La concrétisation de la vision du Ministère passera notamment par la mise à jour continue et la diffusion de ses connaissances relatives au territoire et aux ressources naturelles, de même que par l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi efficace de ses politiques et de ses programmes. Cela suppose aussi une approche dynamique et prospective permettant au Ministère d'être à l'avant-garde des grands courants qui traversent ses domaines d'intervention.

LES MANDATS

Conformément aux mandats que lui a confiés le gouvernement, le Ministère intervient sur le plan de l'utilisation et de la mise en valeur du territoire et des ressources forestières, minérales et énergétiques. Ainsi, le MRN met au point ou adapte les outils nécessaires pour mieux connaître le Québec sur les plans géographique et foncier et pour assurer le respect de son intégrité territoriale. Il est aussi responsable de la gestion et de l'octroi des droits fonciers sur les terres du domaine de l'État.

En ce qui concerne l'information et la publicité des droits fonciers relatives au territoire privé, le MRN assume maintenant l'ensemble des activités qui s'y rattachent. D'une part, il est responsable de la réforme du cadastre québécois et, d'autre part, il s'est vu confier récemment l'administration du registre foncier privé, lequel fait actuellement l'objet d'une réforme.

Le Ministère doit aussi gérer tout ce qui a trait à l'aménagement durable des forêts publiques et favoriser la mise en valeur des forêts privées et le développement de l'industrie des produits forestiers. De plus, il doit élaborer et mettre en œuvre des programmes de recherche-développement dans le domaine de la foresterie. La protection des ressources forestières contre le feu, les maladies et les insectes nuisibles compte aussi parmi ses responsabilités à l'égard de la forêt québécoise.

Dans le secteur minier, le MRN accorde et gère les droits de propriété et d'utilisation de la ressource minérale; il facilite l'exploration et l'exploitation minières; il appuie aussi financièrement la poursuite des travaux de recherche minéralogique et métallurgique dans les laboratoires du Consortium de recherche minérale (COREM).

Par rapport aux ressources énergétiques, le Ministère gère l'utilisation des ressources hydrauliques du domaine public et l'octroi des droits d'exploration ou d'exploitation gazière et pétrolière. Il lui incombe aussi d'élaborer et de coordonner la politique gouvernementale en matière d'énergie, d'assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques québécois et de favoriser l'exploration pétrolière et gazière.

Pour réaliser ses mandats sectoriels, le Ministère s'est doté d'une structure administrative qui reflète ses domaines d'intervention. Il est composé de cinq secteurs : Foncier, Territoire, Forêts, Mines et Énergie. En outre, deux unités autonomes de service, soit Forêt Québec et Géologie Québec, font également partie du ministère des Ressources naturelles.

Le ministère des Ressources naturelles se caractérise aussi par sa structure régionalisée, en particulier dans les secteurs foncier, territorial et forestier. Grâce à ses nombreux points de service, il est présent dans toutes les régions du Québec. Cette structure permet au Ministère d'offrir à ses clients et à l'ensemble de la population une facilité d'accès à ses services à la grandeur du Québec.

Les mandats confiés au Ministère lui permettent de jouer un rôle de premier plan dans la gestion et la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles. À ce titre, le Ministère est appelé à agir en concertation avec les autres ministères et organismes québécois qui interviennent dans ce domaine.

LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉ ET LES LEVIERS D'INTERVENTION

Le ministère des Ressources naturelles :

- acquiert, développe et diffuse les connaissances relatives au territoire québécois et aux ressources naturelles ;
- assure la gestion du territoire public et de ses ressources naturelles ;
- veille à la protection et à la conservation des ressources naturelles et, le cas échéant, à leur restauration ainsi qu'à la sécurité du public ;
- assure la gestion de l'information foncière relative au territoire privé ;
- octroie des droits d'usage du territoire public et des ressources naturelles ;
- participe à l'élaboration du cadre législatif et réglementaire balisant son mandat ;
- élabore et met en œuvre des politiques reliées à ses domaines d'intervention ;
- fournit à la clientèle une expertise et un soutien technique spécialisé ;
- met à la disposition de la clientèle de l'équipement ou des biens matériels, ainsi que des productions biologiques pour renouveler les ressources ;
- fournit un soutien financier au moyen de ses programmes d'aide à l'exploration minière, à l'industrie minérale et forestière, à la forêt privée et au développement des technologies de l'énergie.

LES CLIENTS ET LES PARTENAIRES

Le Ministère répond à une clientèle variée, dont les besoins sont diversifiés. L'étendue des produits et services du MRN amène régulièrement des citoyens à transiger avec le Ministère, que ce soit pour obtenir un bail d'occupation sur les terres publiques, un permis de bois de chauffage, une carte géographique ou, tout simplement, pour obtenir des informations sur les ressources naturelles. Plusieurs citoyens et professionnels, tels les notaires, font affaire avec un bureau de la publicité des droits pour enregistrer une transaction immobilière ou, encore, pour consulter le Registre foncier relatif au territoire privé.

Outre les citoyens, le Ministère travaille aussi avec une clientèle d'affaires. Il compte des clients industriels qui œuvrent dans le secteur des ressources naturelles : produits forestiers, pâtes et papiers, production et équipement électrique, entreprises gazières et pétrolières, compagnies d'exploration ou d'exploitation minière, pour n'en nommer que quelques-uns. D'autres types d'entreprises recourent aussi aux services du Ministère pour mener à bien leurs activités. Il peut s'agir d'entreprises en géomatique, de firmes de génie conseil, d'arpenteurs-géomètres, d'ingénieurs forestiers, de prospecteurs miniers, de coopératives forestières ou de producteurs privés.

Par ailleurs, le Ministère entretient des rapports fréquents avec des associations professionnelles, des représentants des instances locales et régionales et avec les ministères et organismes publics et privés oeuvrant dans le domaine du développement économique du Québec et de la mise en valeur du territoire et des ressources. En outre, le MRN collabore régulièrement avec les institutions d'enseignement et de recherche, de même qu'avec diverses associations fauniques ou autres.

Dans certaines circonstances, le Ministère joue, auprès de ses clients et partenaires, un double rôle. Par exemple, le MRN est à la fois, pour le monde municipal, un collaborateur et un fournisseur de services, qu'il s'agisse d'occupation du territoire, d'émission de droits, de planification forestière ou autre. Parmi les principaux partenaires du MRN, on retrouve, outre les administrations gouvernementales, des organismes privés ou non gouvernementaux qui œuvrent soit sur le plan local, national ou international.

Cette section présente le contexte dans lequel évolue le Ministère. La lecture de cet environnement permet d'identifier les principaux phénomènes qui ont un impact majeur sur les actions du MRN et avec lesquels il doit composer à moyen terme. Les facteurs qui agissent de manière significative sur le Ministère peuvent aussi bien être externes qu'internes à l'organisation.

L'analyse des phénomènes marquants de notre environnement permet de dégager les principaux enjeux liés à la gestion et à la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles. Ces enjeux recèlent des défis et des opportunités qui inspireront le choix des orientations et des objectifs. Par conséquent, ils permettront de donner un sens précis aux actions du Ministère.

À la lumière des changements dans son environnement et des tendances qui se profilent à l'horizon, le Ministère est amené à réajuster régulièrement ses stratégies et ses actions pour positionner avantageusement le Québec sur le plan de la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles.

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

La mondialisation de l'économie a considérablement pris de l'ampleur au cours des deux dernières décennies. Pour l'ensemble des secteurs, elle se manifeste notamment par la libéralisation des marchés, l'internationalisation des entreprises et l'établissement d'organismes internationaux. De plus, elle a pour effet d'accroître la concurrence à l'échelle internationale.

Pour sa part, le secteur des ressources naturelles doit faire face depuis de nombreuses années aux défis de la mondialisation. En effet, les matières premières en provenance de ce secteur ont été parmi les premiers produits à être transigés sur les marchés internationaux. C'est ainsi que leur prix sont, pour la plupart, déterminés par l'offre et la demande mondiales.

Par ailleurs, le marché des ressources naturelles est devenu plus concurrentiel avec l'arrivée de nouveaux pays producteurs, dont certains bénéficient d'une main-d'œuvre à bon marché et d'un accès aux ressources à moindre coût.

Conséquemment, la fluctuation des prix mondiaux et la capacité des entreprises à relever le défi de la compétitivité exercent une influence déterminante sur les perspectives de développement de l'industrie des ressources naturelles québécoise.

Au cours de la première moitié des années 1990, le prix des ressources naturelles a connu une progression de 18 %, pour demeurer relativement stable par la suite. Selon des prévisions réalisées au Ministère et par des firmes spécialisées¹, l'évolution des prix au cours des quatre prochaines années devrait prendre une tendance différente, selon les secteurs de la forêt, des mines ou de l'énergie.

1. Sources : Resource Information Systems Inc. et AME Minerals Economics.

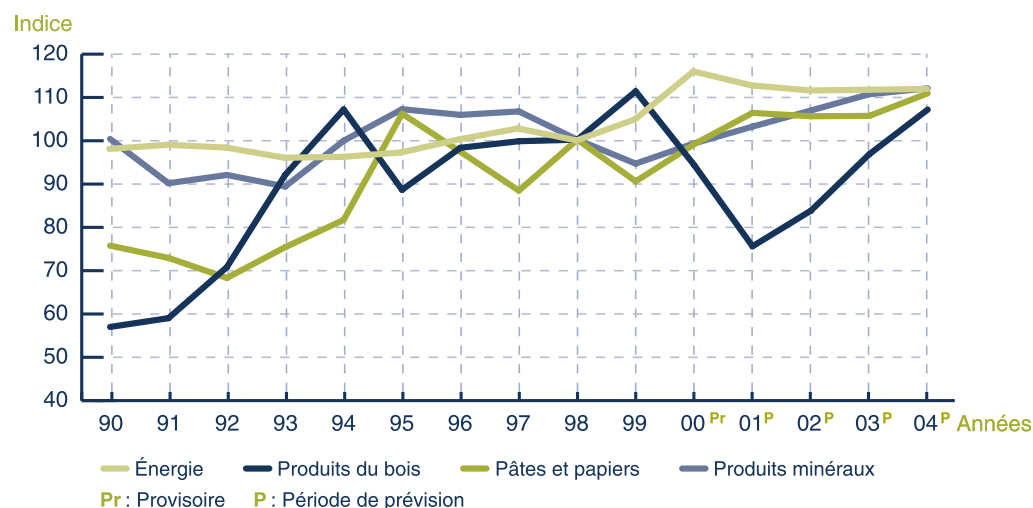
Ainsi, le prix du bois d'œuvre devrait diminuer jusqu'à la fin de 2001, pour remonter progressivement au cours des années subséquentes. Ce n'est qu'en 2004 que le prix du bois d'œuvre devrait rejoindre le sommet historique de 1999. Toujours dans le domaine forestier, le prix du papier devrait poursuivre sa progression en 2001. Par la suite, le prix de ce produit devrait se stabiliser pour remonter à nouveau en 2004.

Pour sa part, l'indice du prix du secteur minier, qui a fléchi en 1999 et légèrement augmenté en 2000, poursuivra sa croissance jusqu'en 2004. Toutefois, ce n'est qu'en 2002 que le niveau de l'indice atteindra le niveau de 1997. L'évolution anticipée devrait être similaire pour toutes les composantes de l'indice, qui représente près de 80 % de la valeur des livraisons des métaux produits au Québec : fer, or, cuivre et zinc.

Enfin, l'indice global des prix de l'énergie au Québec devrait diminuer d'un peu moins de 4 % au cours des quatre prochaines années. Considérant la stabilité des prix de l'électricité, cette diminution s'explique par une baisse prévue du prix du pétrole. Le graphique 1 présente l'évolution des principaux indices des prix sectoriels sur l'horizon 1990-2004.

Graphique 1

Indice de prix des ressources naturelles
1998 = 100



Sources : Statistique Canada, MRN et firmes spécialisées privées
(Resources Information System Inc. et AME Minerals Economics)

Au cours des années 1990, les entreprises du secteur des ressources naturelles ont procédé à d'importantes rationalisations dans le but de réduire leurs coûts de fabrication et d'accroître leur productivité. En même temps, elles se sont tournées vers une transformation accrue des matières premières.

En 1999, le niveau d'activité économique du secteur des ressources naturelles représentait 10 % de l'économie québécoise. Pour que l'industrie continue de contribuer à l'essor de l'économie québécoise et à la création d'emplois durables et de qualité, les entreprises devront être encore plus compétitives en augmentant leur productivité et en commercialisant des produits à valeur ajoutée. Ces améliorations reposeront principalement sur divers investissements tels que les équipements de pointe, les activités de recherche-développement, l'innovation et le développement des marchés.

Enjeu

Capacité de générer des investissements structurants

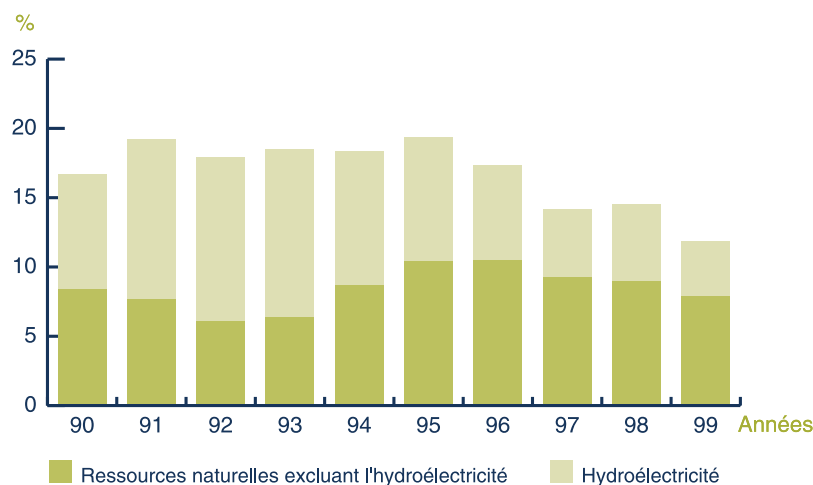
Dans les industries du secteur des ressources naturelles, d'importants investissements sont requis afin de moderniser les installations actuelles, mais aussi pour mettre en oeuvre de nouvelles unités de production.

Au cours de la dernière décennie, ces industries ont investi en moyenne 6,1 milliards de dollars par année, dont près de la moitié est attribuable à l'industrie de l'hydroélectricité. À la suite de la relative stabilité des investissements des industries de ce secteur au début des années 1990, une tendance à la baisse s'est amorcée depuis 1995. Le niveau d'investissement du secteur des ressources naturelles est ainsi passé de 6,4 milliards de dollars en 1990 à 5,1 milliards de dollars en 1999. Cette diminution s'explique en majeure partie par l'achèvement des grands projets hydroélectriques au Québec.

Au cours de cette période, la réduction du niveau d'investissement du secteur des ressources naturelles, associée à l'augmentation des investissements consentis par les autres secteurs de l'économie québécoise, ont fait en sorte que la part des ressources naturelles dans l'ensemble des investissements réalisés au Québec est passée de 17 % à 12 %. Le graphique 2 illustre cette situation.

Graphique 2

Part des investissements du secteur des ressources naturelles dans l'économie
(en % de l'investissement total au Québec)



Sources : Statistique Canada et MRN

Par ailleurs, certaines industries du secteur des ressources naturelles accusent un retard en matière d'investissement. À cet égard, il convient de mentionner que les dépenses d'exploration minière sont insuffisantes pour maintenir le niveau actuel d'activité de cette industrie. Il en va de même de l'industrie des pâtes et papiers, dont certaines entreprises moins performantes qu'ailleurs en Amérique du Nord nécessitent des efforts accrus de modernisation pour assurer leur avenir.

Défi

Maintenir les conditions propices à l'investissement

Dans le contexte actuel, les grandes entreprises investissent dans les juridictions qui offrent les meilleurs avantages comparatifs à l'échelle mondiale. À ce chapitre, la performance et l'initiative des gouvernements constituent des facteurs déterminants pour stimuler l'investissement sur leur territoire. Aussi, ils disposent de leviers stratégiques qui leur permettent de réunir un ensemble de conditions favorables aux investissements : fiscalité, cadre législatif et réglementaire, infrastructure d'information sur le territoire et les ressources naturelles, appui à la compétitivité des entreprises, etc.

Pour sa part, le Ministère participe à l'établissement des régimes juridiques qui encadrent l'accès et la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles. Le développement des connaissances liées à leur potentiel constitue également un facteur important pour stimuler l'économie du Québec. En outre, le Ministère intervient dans divers programmes d'aide gouvernementaux afin d'assurer les meilleures retombées des projets d'investissement au Québec. Toutes ces actions concourent à maintenir un environnement propice à l'investissement.

Actuellement, le Québec bénéficie d'un potentiel minéral reconnu à l'échelle internationale, en plus d'un environnement fiscal et réglementaire concurrentiel. Les résultats du sondage que réalise l'Institut Fraser depuis 1999 auprès des sociétés minières révèlent que le Québec est considéré, parmi les 35 juridictions sondées dans le monde, comme l'une des dix plus attrayantes pour les investissements miniers en exploration et, avec l'Ontario, comme l'un des deux endroits les plus attrayants au Canada. Le marché des produits minéraux est hautement concurrentiel. Cependant, pour maintenir ses parts de marché, le Québec doit poursuivre le développement d'incitatifs à l'exploration minière.

Dans le secteur forestier, le contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) constitue un mode d'octroi et de gestion de la forêt publique qui offre des approvisionnements à long terme aux entreprises de transformation du bois et favorise ainsi leur développement. Le CAAF représente également un atout pour le financement de ces entreprises qui peuvent l'offrir en garantie pour obtenir un prêt bancaire. Par ailleurs, les bois des forêts publiques sont vendus selon leur valeur marchande, en parité avec ceux de la forêt privée. Cette pratique respecte ainsi les différents accords commerciaux auxquels le Québec est assujéti, tout en étant compétitive avec celles des provinces et des États voisins.

Par ailleurs, l'énergie à prix concurrentiel est un facteur de localisation important pour tous les secteurs d'activité économique, incluant ceux des ressources naturelles. La filière hydroélectrique, qui représente 96,2% de la production d'électricité au Québec², a permis de maintenir des tarifs d'électricité parmi les plus bas et les plus stables en Amérique du Nord, sans oublier le fait que les mêmes tarifs s'appliquent partout sur le territoire québécois. Selon une étude réalisée par Hydro-Québec en mai 2000, Montréal se situait au 4^e rang parmi 20 grandes villes nord-américaines pour les prix de l'électricité applicables à la grande entreprise. À ce chapitre, le principal défi du Québec consiste à maintenir cette position avantageuse.

Défi

Renforcer les activités de prospection des investissements

Les capitaux étrangers constituent une source d'investissement et de création d'emplois essentielle à notre économie. Pour attirer davantage d'investisseurs, il importe d'adopter une approche proactive et de bien structurer et cibler nos activités de prospection. En outre, il faut pouvoir rivaliser avec les autres juridictions au point de vue de l'accueil et de l'accompagnement des investisseurs dans leurs activités d'implantation. Le domaine des ressources naturelles n'échappe pas à ces impératifs.

Pour être efficaces, les démarches de prospection devraient s'appuyer sur un suivi ciblé et structuré par les acteurs du domaine de la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles. Ainsi, il est important d'être attentif à ce qui se passe ailleurs pour être en mesure de saisir les opportunités sur la scène internationale. De plus, mieux connaître le profil des investisseurs potentiels et bien cerner les avantages comparatifs du Québec constituent des éléments de base pour convaincre les entreprises d'investir au Québec.

2. Inclut la majeure partie de l'électricité produite aux chutes Churchill.

Enjeu

Dynamisme des économies régionales

La création d'emplois constitue un défi à relever, et ce, particulièrement dans les régions ressources confrontées à une situation de relative précarité : activités industrielles moins diversifiées et à plus faible valeur ajoutée, vieillissement et décroissance de la population, migration des jeunes vers les villes-centres et taux de chômage relativement élevé.

Le gouvernement doit s'assurer que la croissance économique améliore le niveau de vie de l'ensemble des citoyens. La meilleure façon d'atteindre cet objectif est de favoriser la création d'emplois durables et bien rémunérés. À ce chapitre, le Ministère joue un rôle significatif, car la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles contribue à l'essor de l'économie québécoise ainsi qu'à la création de plusieurs milliers d'emplois bien rémunérés.

L'industrie des ressources naturelles compte environ 150 000 emplois directs et génère près d'un quart de million d'emplois, si l'on inclut ceux qui sont maintenus par leurs achats auprès de leurs fournisseurs. De surcroît, cette industrie a des effets d'entraînement sur plusieurs autres secteurs d'activité économique tels que l'industrie récréotouristique, la transformation de l'aluminium, la géomatique, etc. Les salaires y sont généralement parmi les plus élevés et atteignent parfois le double de la rémunération moyenne au Québec.

Le secteur des ressources naturelles constitue l'assise du développement de sept des dix-sept régions administratives du Québec. Dans ces régions ressources, au moins 10% de l'emploi total, jusqu'à 48% dans le cas de la Côte-Nord, est directement attribuable à ce secteur. En outre, l'activité manufacturière de plus de 250 municipalités dépend principalement de la transformation des produits forestiers et miniers. Cependant, malgré la croissance économique observée au cours des dernières années, le niveau d'emploi dans le secteur des ressources naturelles est demeuré relativement stable au Québec.

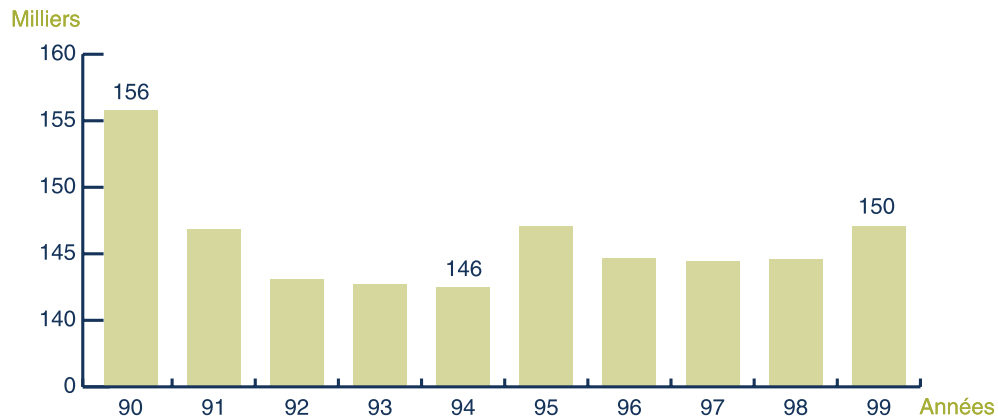
Défi

Favoriser le maintien et la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources du Québec

Comme l'indique le graphique 3, le nombre d'emplois reliés aux industries du secteur des ressources naturelles a peu varié au cours de la dernière décennie, passant de 156 000 à 150 000 emplois. Cette légère variation ne met toutefois pas en évidence les profonds changements intervenus dans la structure industrielle de ce secteur. Alors que le nombre d'emplois lié à l'exploitation des ressources naturelles a diminué de 4 250 au cours des années 1990, le nombre d'emplois associés à leur transformation a connu au cours de la même période une augmentation de 3 100.

Graphique 3

Nombre d'emplois directs dans le secteur des ressources naturelles 1990-1999



Certaines industries du secteur des ressources naturelles ont ainsi enregistré des performances économiques nettement supérieures au reste de l'économie. À titre d'exemple, les emplois liés à la transformation du bois s'élevaient à 43 000 en 1999, soit une progression de 42 % par rapport à 1990. Cette performance a été de loin supérieure à celle de l'emploi manufacturier, qui a crû de 7 % au Québec au cours de la même période.

La création d'emplois dans le secteur des ressources naturelles passe désormais par le développement de nouveaux produits à valeur ajoutée, qui leur permettront de se différencier par rapport à ceux de nos concurrents : minéraux industriels, papiers de spécialité, panneaux de bois, poutrelles et toute une série de produits de deuxième et troisième transformations. De nouveaux créneaux offrent aussi des perspectives de diversification des activités fort intéressantes, telles que les applications issues de la géomatique et l'émergence de nouvelles filières énergétiques (biomasse et éolien).

Enjeu

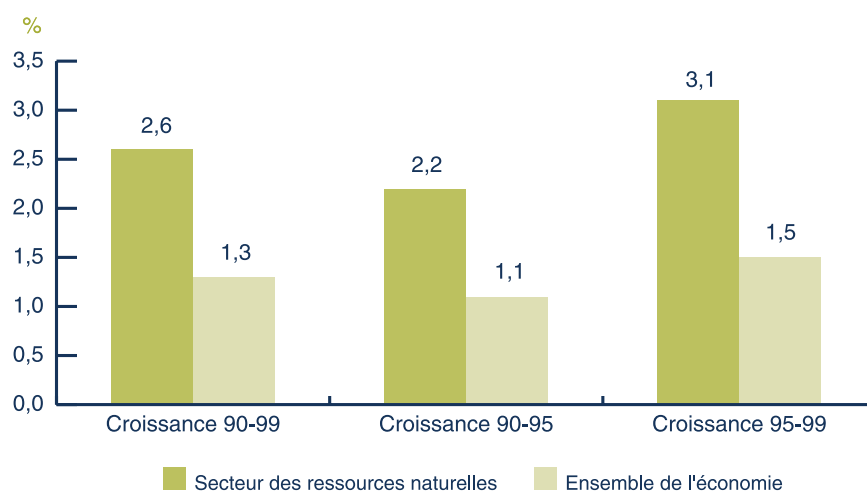
Compétitivité des entreprises

Les entreprises doivent maintenant pouvoir soutenir la concurrence sur le marché interne tout en saisissant les occasions d'affaires sur les marchés d'exportation. Une productivité accrue de même que des produits et services novateurs et de qualité sont des atouts qui leur permettront de satisfaire une clientèle internationale toujours plus exigeante.

Au cours des années 1990, la productivité de la main-d'œuvre du secteur des ressources naturelles a augmenté deux fois plus rapidement que celle de l'ensemble de l'économie québécoise. Le graphique 4 indique un taux de croissance annuel moyen de 2,6 % pour les industries du secteur des ressources naturelles, comparativement à 1,3 % pour l'ensemble de l'économie québécoise.

Graphique 4

Comparaison de la croissance de la productivité au Québec



Sources : Statistique Canada et MRN

Défi

Soutenir les efforts des entreprises qui désirent améliorer leur compétitivité, particulièrement sur le plan de la productivité

Pour se démarquer et demeurer compétitives, les entreprises doivent constamment s'adapter et améliorer leur productivité. L'innovation représente une condition essentielle de succès. Dans cette perspective, il est impératif que les industries du secteur des ressources naturelles intensifient leurs efforts d'adaptation technologique, de même que leurs activités de recherche-développement et la bonification de leur savoir-faire.

Selon les dernières données disponibles, le secteur des ressources naturelles réalisait 11 % des activités de recherche-développement au Québec en 1996, soit un investissement de 415 millions de dollars. À cet égard, il faut souligner que le secteur de l'électricité représentait à lui seul près de 60 % de ce montant.

Le gouvernement et le Ministère contribuent à la réalisation de ces objectifs par la mise en œuvre de programmes d'aide aux entreprises et par le financement d'organismes dédiés à la recherche, à la liaison et au transfert de technologies, comme le Consortium de recherche minérale (COREM) et l'Institut de recherche des produits du bois (FORINTEK).

En somme, l'amélioration incessante de la productivité constitue un objectif à poursuivre afin de positionner favorablement le secteur des ressources naturelles sur les marchés mondiaux.

Défi

Appuyer les entreprises dans l'appropriation de nouveaux marchés

Le gouvernement dispose de plusieurs outils qui ont pour fonction de faciliter l'appropriation des marchés internationaux par les entreprises. En effet, il peut jouer un rôle d'accompagnateur dans les démarches des entreprises en rendant accessible de l'information stratégique, en rendant disponibles ses réseaux de contacts à l'étranger et même en organisant des missions économiques. Il est aussi un intervenant actif en contribuant à l'établissement des nouvelles règles qui régissent le commerce international.

En matière d'exportations internationales, le secteur des ressources naturelles québécois a affiché une bonne performance, avec une progression de 108% depuis 1990, pour atteindre 14,1 milliards de dollars en 1999. Les divers accords de libre-échange de même que le niveau relativement faible de la devise canadienne par rapport au dollar américain ont contribué à cette performance.

On constate toutefois que certaines contraintes au commerce international prennent de l'ampleur depuis quelques années. Ainsi, plusieurs pays ont tendance à substituer de nouvelles formes d'obstacles non tarifaires aux barrières commerciales traditionnelles. À titre d'exemple, les restrictions sur l'exportation de bois d'œuvre résineux sur le marché américain sont particulièrement préoccupantes.

LE CONTEXTE DE GESTION DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES

En raison de son fort potentiel, le territoire public est sollicité pour une foule d'usages. Il s'y déroule des activités qui sont aussi bien d'ordre économique que récréatif ou autre. La mise en valeur de l'ensemble de ses ressources profite ainsi à l'ensemble de la collectivité québécoise.

Toutefois, la demande croissante, tant pour la mise en valeur des ressources que pour leur conservation, crée une pression plus forte que jamais sur le territoire public. Dans certains endroits du Québec, il existe un écart entre la disponibilité de terres publiques ou la possibilité d'accès aux ressources et la capacité de répondre aux demandes de différentes natures.

Enjeu

Accès au territoire et aux ressources

Depuis quelques années déjà, on relève la présence de droits d'usage sur la quasi-totalité du territoire public. On y compte plus de 160 000 droits, dont plusieurs se superposent sur certaines portions du territoire. Cette superposition de droits permet une plus grande diversité des usages du territoire et, conséquemment, une meilleure utilisation de son potentiel. Toutefois, la superposition de droits peut donner lieu à des conflits possibles d'utilisation.

En fait, la multitude de droits accordés sur le territoire public de même que la diversité des utilisations posent tout un défi sur le plan de la gestion territoriale. Aussi, réussir à harmoniser la diversité des usages, c'est aussi offrir un meilleur accès pour tous au territoire.

En outre, on dénombre une quinzaine de ministères et organismes publics qui, au total, émettent une centaine de types de droits différents sur le territoire public en fonction de leur mandat respectif. Afin d'améliorer la gestion de ces droits et la planification des actions gouvernementales, le Ministère a entrepris le développement d'un système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure (EDIT), qui vise à rendre accessible à tous les intervenants sur le territoire public une information foncière complète et à jour.

Défi

Favoriser l'harmonisation des usages du territoire public

Le Ministère a un rôle crucial à jouer quant aux mesures d'harmonisation des activités et des mécanismes de concertation entre les acteurs qui permettent d'assurer le développement du territoire public. En outre, le MRN entend poursuivre sa réflexion en vue d'élaborer une politique de gestion intégrée des ressources en concertation avec ses partenaires gouvernementaux.

Au Québec, l'accès au territoire et aux ressources naturelles se manifeste de plusieurs façons. Au cours des dernières années, le gouvernement, et en particulier le Ministère, a développé une approche de partenariat avec les communautés du Québec. Cette approche permet aux communautés de bénéficier concrètement des retombées socio-économiques reliées à la mise en valeur du territoire québécois et de ses ressources naturelles.

À titre d'exemple, le Ministère a signé des ententes spécifiques avec des instances régionales pour la mise en valeur des terres publiques intramunicipales. Dans le secteur énergétique, la *Loi sur le régime des eaux* a été modifiée, en 1999, pour permettre à des producteurs indépendants de développer les sites dont le potentiel hydroélectrique est égal ou inférieur à 50 mégawatts. De plus, le Ministère compte proposer au gouvernement un nouveau cadre de gestion des forces hydrauliques qui préconisera, entre autres, la consultation des milieux préalablement au développement de sites hydrauliques les concernant. Ce cadre de gestion devrait également favoriser l'émergence de partenariats d'affaires avec les MRC et les communautés autochtones.

Le Ministère a également mis sur pied des fonds d'exploration miniers régionaux et autochtones permettant aux communautés concernées de participer au développement du territoire, et aussi de créer des emplois dans leur milieu. Dans le domaine forestier, le Ministère a mis en place plusieurs partenariats avec le milieu, que ce soit par l'intermédiaire de son programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier ou, encore, par l'octroi de volumes de bois à des communautés locales et autochtones.

Défi

Concilier la diversité des attentes de la collectivité québécoise

Le territoire public met en scène une multitude d'acteurs issus de tous les horizons ; que l'on pense aux milliers de personnes qui y pratiquent des loisirs, aux représentants d'organismes ou d'associations de tout genre et aux industriels qui réalisent leurs activités respectives.

Il faut aussi considérer les ministères et organismes gouvernementaux qui, en raison de leurs mandats respectifs, interviennent sur le territoire public. En effet, celui-ci est l'assise de nombreuses politiques et stratégies gouvernementales qui contribuent à la mise en valeur du territoire et des ressources et, plus largement, au développement socio-économique du Québec.

Les utilisateurs ont des attentes et des besoins différents, selon leurs préoccupations et la nature de leurs activités. Dans une telle situation, il importe de concilier la diversité des intérêts manifestés. À cet égard, les mécanismes d'information, de consultation et de concertation acquièrent une dimension importante, en permettant aux intervenants de participer au processus de mise en valeur du territoire et des ressources. De ce fait, ils favorisent une interaction dynamique entre les acteurs.

Dans cette optique, le ministère des Ressources naturelles continuera à améliorer les mécanismes qui permettent aux citoyens et aux acteurs publics et privés de faire connaître leurs préoccupations à l'égard de l'utilisation du territoire et de la mise en valeur des ressources forestières, minérales et énergétiques. Il poursuivra aussi ses efforts pour rendre ses outils de gestion plus performants.

Ainsi, le Ministère a entrepris la révision du plan d'affectation des terres publiques et il a développé un nouveau concept de plan régional de développement pour répondre aux besoins exprimés. Ces outils de gestion intègrent d'ailleurs un processus de consultation et de concertation. Quant à la mise en valeur du potentiel énergétique, elle fait l'objet de consultations publiques depuis fort longtemps déjà.

Par ailleurs, le projet de loi présentement à l'étude, qui vise à modifier la *Loi sur les forêts*, entend renforcer les mécanismes de consultation et de participation en place et ainsi concrétiser le désir de la population et la volonté du Ministère de rendre la gestion forestière plus transparente et accessible. Ces exemples illustrent, de façon concrète, les actions entreprises par le Ministère pour s'adapter aux défis, accroître l'efficacité de sa gestion et répondre aux attentes de ses partenaires et de la population du Québec.

Enjeu

Utilisation du territoire et pérennité des ressources

Les préoccupations des gouvernements et des populations à l'égard de l'environnement ont influencé les politiques et les législations dans divers pays. C'est le cas du Québec qui a adopté, il y a quelques années, des lois et règlements qui permettent de développer le territoire québécois, tout en assurant une utilisation à long terme. Dans cette foulée, le Québec améliore constamment les mesures de protection et de contrôle du territoire et des ressources naturelles aux diverses étapes de leur mise en valeur.

Défi

Assurer la mise en valeur du territoire public et de ses ressources de manière à maintenir la biodiversité et à protéger les écosystèmes pour les générations futures

En ce qui concerne la mise en valeur du milieu forestier québécois, les nouvelles exigences environnementales ont eu pour effet d'engager les acteurs concernés sur la voie de l'aménagement forestier durable. Ce principe a d'ailleurs été introduit dans la *Loi sur les forêts* lors de sa révision en 1996. Le MRN a aussi mis en œuvre la Stratégie de protection des forêts et, plus récemment, il a pris des mesures particulières pour préserver certains écosystèmes forestiers exceptionnels.

L'utilisation durable des ressources du milieu forestier constitue un défi de taille à bien des égards. Sur le plan de l'approvisionnement en bois, la marge de manœuvre est de plus en plus réduite : les besoins de l'industrie sont en croissance et, parallèlement, les pressions sont fortes pour augmenter les superficies de territoire vouées à des fins de conservation ou encore à d'autres usages. La satisfaction de ces besoins exige notamment une gestion plus rigoureuse, à partir d'une information plus précise. Il apparaît également important d'accroître la production des forêts, car autant les forêts privées que publiques disposent d'un potentiel qui n'est pas pleinement utilisé.

La protection des écosystèmes du milieu forestier est assurée, notamment, par l'application et le suivi du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public auquel sont soumis les industriels forestiers. Ce règlement prévoit un large éventail de mesures qui protègent aussi bien les cours d'eau et les habitats fauniques que la régénération forestière et des sols lors de la récolte de bois en forêt. Le Ministère entend aussi renforcer le contrôle de l'application de ce règlement et poursuivre ses travaux d'évaluation en fonction de son efficacité.

Par ailleurs, le Québec a adhéré à la Convention sur la biodiversité et mis en œuvre sa propre stratégie, pour laquelle le Ministère est particulièrement actif. Enfin, plus récemment, le Ministère a entrepris, avec des partenaires gouvernementaux, des travaux visant à élaborer une stratégie québécoise sur les aires protégées. Cette stratégie permettra, entre autres, d'augmenter sensiblement la superficie et la représentativité des aires protégées au Québec.

Dans le domaine minier, la protection de l'environnement constitue, depuis plusieurs années, l'une des priorités de l'industrie minière québécoise. Le bilan environnemental produit par l'industrie fait état de progrès importants réalisés au cours des dernières années. Ainsi, entre 1989 et 1997, le taux de conformité des entreprises aux normes environnementales est passé de 87 % à 99 %.

Depuis 1995, la *Loi sur les mines* oblige les entreprises minières à déposer et à faire approuver un plan de restauration des sites miniers en activité. Des progrès ont aussi été accomplis pour restaurer les sites miniers inactifs : à ce jour, 92 % des sites rétrocedés à l'État ont été restaurés et la restauration des autres sites miniers abandonnés est amorcée. Héritage du passé, les aires de résidus miniers abandonnées constituent une préoccupation. Aussi, le Ministère envisage actuellement des pistes de solution en vue d'effectuer des travaux correcteurs sur les sites considérés prioritaires.

Sur le plan énergétique, le Québec présente une très bonne performance environnementale, grâce principalement à l'hydroélectricité. En 1997, les émissions québécoises de gaz à effet de serre, soit 11,8 tonnes équivalent CO₂ par habitant, étaient inférieures de 48 % à la moyenne canadienne, tout en se situant près de la moyenne des pays de l'Europe de l'Ouest. Quoi qu'il en soit, le gouvernement du Québec s'est engagé à respecter les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixés dans le Protocole de Kyoto en 1997. Le Canada doit réduire de 6 % ses émissions par rapport à son niveau de 1990, pour la période 2008-2012.

Les moyens à prendre pour atteindre les objectifs impartis au Canada par le Protocole de Kyoto sont discutés à l'intérieur d'un processus canadien. Le résultat de ces discussions est déterminant pour le Québec, puisqu'il établira le niveau de réductions à atteindre. Aussi, la reconnaissance de la performance environnementale du Québec par ses partenaires canadiens est un enjeu majeur pour les prochaines années.

Pour l'heure, le Québec a concrétisé son engagement à respecter la Convention internationale sur les changements climatiques par l'élaboration d'un plan d'action auquel le Ministère a participé avec le ministère de l'Environnement du Québec. À titre de coresponsable de la mise en œuvre du Plan d'action québécois 2000-2002 sur les changements climatiques, le Ministère continuera d'être actif dans ce dossier.

Les préoccupations environnementales à l'échelle mondiale confortent le Québec dans ses choix énergétiques, notamment au regard de la mise en valeur de son potentiel hydroélectrique. À ce chapitre, le Québec entend poursuivre l'optimisation de ses équipements et de ses grands aménagements hydroélectriques et faire place au développement de petites centrales hydroélectriques de 50 mégawatts et moins.

En outre, le Québec s'est aussi engagé dans l'utilisation de nouvelles formes d'énergies renouvelables, comme l'énergie éolienne et la biomasse, en plus de soutenir le développement de nouvelles technologies de l'énergie, telles que l'hydrogène et les électrotechnologies. Par ailleurs, dans un souci de diversification des formes d'énergie sur son territoire, le Québec favorise une meilleure accessibilité au gaz naturel, qui est moins polluant que les autres types d'hydrocarbures.

LE CONTEXTE TECHNOLOGIQUE

Le développement accéléré des nouvelles technologies, en particulier celles reliées aux technologies de l'information et des communications, a de multiples répercussions sur les organisations et leur clientèle. Ce phénomène a notamment entraîné une circulation accrue de l'information et des connaissances disponibles.

Le développement technologique a aussi permis une accessibilité croissante aux produits et services offerts par les entreprises et les organismes publics. Du même coup, les citoyens et la clientèle d'affaires expriment de nouvelles attentes.

Enjeu

Performance du Ministère et des entreprises

Précédemment, il a été clairement démontré que l'adaptation technologique constituait un enjeu majeur pour les entreprises québécoises qui désirent maintenir leur niveau de compétitivité. Il en va de même pour le Ministère, qui agit à titre de gestionnaire du territoire et des ressources forestières, minérales et énergétiques. L'utilisation des technologies de l'information et des communications offre notamment des possibilités sur le plan de l'acquisition, du traitement et de l'accessibilité aux données de connaissance relatives au territoire et aux ressources.

Défi

Tirer avantage des possibilités offertes par l'utilisation des technologies de l'information et des communications

Cet aspect est particulièrement stratégique pour le Ministère, étant donné que l'acquisition de connaissances constitue la base de la gestion et de la mise en valeur du territoire québécois. Pour être en mesure de jouer efficacement son rôle de gestionnaire du territoire et des ressources forestières, minérales et énergétiques, le Ministère doit nécessairement en avoir une bonne connaissance. L'utilisation des technologies disponibles permet d'accroître significativement la capacité du Ministère de traiter la masse d'informations nécessaires à ses opérations et, du même coup, d'améliorer son efficacité.

Il est aussi appelé à fournir à l'ensemble de ses partenaires gouvernementaux et à ses clients les informations nécessaires à une prise de décision éclairée. Plus de 25 ministères et organismes publics ont recours à la localisation géographique et foncière pour accomplir leurs mandats. Pour s'en convaincre, il suffit de penser à la multitude d'informations qui doit être localisée sur le territoire : les inventaires forestiers, les données géominières, pétrolières et gazières, les limites territoriales, les réseaux routiers, les plans d'eau, les habitats fauniques et bien d'autres éléments.

De son côté, le secteur privé est aussi un important consommateur de données relatives au territoire et aux ressources. Pour certaines industries, cette information est vitale à leur fonctionnement et, pour plusieurs d'entre elles, il s'agit d'un facteur d'efficacité indéniable. La fiabilité et l'actualité des données, de même que leur facilité d'accès, constituent les principales qualités recherchées par les clients.

La maîtrise des nouvelles technologies permet au Ministère de rendre accessibles plus rapidement et facilement les connaissances relatives au territoire et aux ressources. Ainsi, le recours de plus en plus fréquent à la géomatique pour toutes sortes d'applications permet d'offrir des produits intégrés, de plus en plus sophistiqués, adaptés aux nouveaux besoins, et cela, à moindre coût.

Cette demande croissante pour de nouveaux produits constitue une excellente occasion pour l'industrie québécoise de la géomatique de développer une solide expertise. Bien qu'elle soit encore jeune, cette industrie peut se tailler une place sur le marché de l'exportation, car il existe une grande demande sur les marchés internationaux pour ce type d'expertise. C'est d'ailleurs dans cette optique que le Ministère collabore à un partenariat privé-public avec l'industrie québécoise de la géomatique.

L'intégration grandissante des technologies de l'information et des communications au sein du Ministère lui permet en outre d'offrir des produits et services par Internet à l'ensemble des citoyens qui désirent utiliser ce mode d'accès et, ainsi, de répondre à leurs attentes.

LE CONTEXTE INTERNE AU MINISTÈRE

Enjeu

Amélioration des services aux citoyens

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a réussi à assainir les dépenses publiques. Cette initiative a requis une rigueur budgétaire qui continuera de prévaloir au sein du gouvernement, bien que les besoins soient grandissants et que les ressources restent limitées. Néanmoins, l'amélioration des services aux citoyens constitue une préoccupation importante pour l'administration publique québécoise.

Défi

Adapter nos façons de faire pour être en mesure d'offrir aux citoyens les meilleurs services au meilleur coût possible

Le secteur public doit adapter sa gestion pour relever les défis du XXI^e siècle, et être en mesure de continuer à offrir des services de qualité et des produits adaptés aux besoins des citoyens. Avec l'adoption récente de la *Loi sur l'administration publique*, le contexte interne du Ministère est influencé de manière importante. La modernisation de l'administration publique représente à la fois un défi et une occasion de transformation pour l'organisation.

Le Ministère a déjà entrepris de redéployer ses ressources, d'innover dans ses façons de faire et d'utiliser le potentiel des technologies pour améliorer son efficacité. Ses efforts sont dirigés vers l'implantation d'un mode de gestion axé sur les résultats et la simplification de sa prestation de services, conformément aux attentes du gouvernement du Québec à l'égard de ses mandataires.

La poursuite de ses actions nécessitera le soutien et la mobilisation de l'ensemble des employés du Ministère, à tous les niveaux de l'organisation. Tous les efforts consacrés par le Ministère devraient converger vers de meilleurs services aux citoyens et une plus grande efficience de sa gestion au profit de l'ensemble de la collectivité québécoise.

Enjeu

Maintien de l'expertise du Ministère

Le Ministère vit un phénomène largement répandu dans la fonction publique québécoise : le vieillissement de sa main-d'œuvre. Ce phénomène résulte d'un recrutement parcimonieux au cours de la dernière décennie.

Actuellement, la moyenne d'âge des gestionnaires du Ministère est de plus de 50 ans, alors que celle de l'ensemble de ses employés se situe autour de 45 ans. Au cours des cinq prochaines années, plus de 50 % des gestionnaires deviendront admissibles à la retraite.

Cette situation pose un défi sur le plan de la gestion des ressources humaines et nécessite un plan de main-d'œuvre adapté. Malgré une marge de manœuvre limitée, le Ministère doit assurer la relève au sein de son organisation afin de maintenir son expertise.

Défi

Assurer la formation et le renouvellement de la main-d'œuvre

Au cours des dernières années, le Ministère a connu, comme d'autres organisations gouvernementales, une vague de départs reliés à la retraite. Ce phénomène a entraîné une perte d'expertise qui n'a pu être compensée entièrement, en raison du contexte de restrictions budgétaires qui prévalait au même moment en vue d'assainir les dépenses publiques.

Fort heureusement, le MRN peut encore compter sur un personnel expérimenté et spécialisé dont l'expertise est précieuse. Cependant, le Ministère prévoit une autre vague de départs reliés à la retraite vers 2005. À court terme, ces départs risquent de réduire de façon significative sa capacité d'agir et de s'adapter rapidement aux changements en cours.

Aussi, de manière à être en mesure de continuer ses activités et d'offrir des services de qualité aux citoyens, le Ministère entrevoit la nécessité de mettre en place des mesures pour renouveler sa main-d'œuvre et former le nouveau personnel afin de maintenir son expertise. Le remplacement du personnel qui quitte le Ministère permettra de faire place aux jeunes, aux femmes et aux autres groupes sous-représentés dans la fonction publique québécoise, comme le souhaite le gouvernement du Québec.

Avoir une vision de l'avenir, être capable d'en infléchir la direction, tout en conservant le cap, voilà autant de défis qui attendent aussi bien les gestionnaires que l'ensemble des employés du Ministère au cours des prochaines années.

LES CAPACITÉS ORGANISATIONNELLES DU MINISTÈRE

Sur le plan de la gestion de ses capacités organisationnelles, le Ministère a identifié certains éléments qui représentent des défis à relever au cours des prochaines années. Ainsi, comme on l'a vu précédemment, le Ministère devra consentir des efforts particuliers pour renouveler sa main-d'œuvre et, de ce fait, assurer la relève au sein de son organisation.

À ce chapitre, le Ministère devra saisir les occasions offertes par les technologies de l'information et des communications pour modifier ses façons de faire. Toutefois, à court terme, des efforts financiers devront être consentis par le Ministère pour compléter le virage vers l'inforoute gouvernementale, et, par conséquent, améliorer sa prestation de services aux citoyens.

La mise en œuvre de la *Loi sur l'administration publique* soulève aussi de nombreux défis : l'intégration et l'amélioration des services à la clientèle, l'implantation de la gestion par résultats, l'arrimage entre la planification stratégique, le plan de dépenses, l'évaluation de programmes et les autres outils de reddition de comptes. Tous ces éléments nécessiteront certainement des ajustements majeurs.

Somme toute, le MRN possède des atouts qui lui permettront d'atteindre ses objectifs. Aussi, il entend poursuivre la bonification de son organisation du travail et le renforcement de la planification de l'ensemble de ses ressources afin de répondre le plus adéquatement possible aux besoins identifiés.

DES ORIENTATIONS POUR CONCRÉTISER NOTRE MISSION

Les cinq orientations stratégiques retenues par le Ministère découlent de l'analyse du contexte dans lequel évolue le secteur des ressources naturelles. Elles sont aussi en lien direct avec la mission gouvernementale dévolue au Ministère.

Trois de ces orientations s'articulent autour des grandes composantes du développement durable : les dimensions économique, sociétale et environnementale. Les deux autres orientations constituent respectivement la base et la finalité des actions du Ministère : développer la connaissance du territoire et de ses ressources naturelles et offrir des services de qualité aux citoyens. Pour chacune de ces orientations, le Ministère a identifié un axe d'intervention qui vient préciser dans quel sens elles seront mises en œuvre.

Orientation 1

La première orientation retenue par le Ministère constitue l'assise sur laquelle repose la mise en valeur du territoire et de ses ressources. Le premier pas à franchir pour y parvenir consiste à **favoriser le développement de la connaissance du territoire et des ressources**.

L'État a besoin de cette connaissance pour gérer efficacement et assurer la protection des droits consentis. L'accès aux données de connaissance est aussi essentiel aux personnes et aux entreprises pour localiser leur équipement, réaliser leurs activités et agir adéquatement. **L'utilisation stratégique des connaissances** reliées au territoire et aux ressources s'avère donc l'axe d'intervention privilégié.

Orientation 2

Pour soutenir une économie dynamique et créatrice d'emplois, le Québec dispose d'un atout majeur : son territoire et ses ressources naturelles. De tout temps, la mise en valeur du territoire et de ses ressources a joué un rôle important dans le développement du Québec. Il s'agit de faire en sorte que cet avantage comparatif continue d'être un moteur de l'économie québécoise.

C'est pourquoi le Ministère s'est donné comme orientation de **contribuer au développement du potentiel économique du territoire et des ressources** afin d'accroître la richesse collective du Québec. Conséquemment, le **soutien à la croissance économique** constitue l'axe d'intervention qui incarne le mieux les actions du Ministère en vue de donner corps à cette orientation.

Orientation 3

En raison de son fort potentiel, le territoire public est de plus en plus convoité pour réaliser des activités de tout ordre. Aussi, la troisième orientation retenue par le Ministère consiste à **faciliter une utilisation polyvalente du territoire et des ressources dans l'intérêt de la collectivité québécoise**. Conscient de l'importance pour la population que revêt l'accès au territoire et à ses ressources, le Ministère doit aussi s'assurer que les choix qui sont faits reflètent la diversité des besoins exprimés.

Pour y parvenir, le Ministère est appelé à jouer un rôle de plus en plus actif sur le plan de la concertation et de la consultation avec les acteurs concernés. À cet effet, les actions du Ministère et les mécanismes mis en place pour concilier les usages du territoire et répondre aux besoins exprimés visent à favoriser une **utilisation harmonieuse du territoire**.

Orientation 4

Mettre en valeur le territoire et ses ressources dans une perspective de développement durable, c'est agir de façon à pouvoir satisfaire les besoins actuels et futurs de la population québécoise. C'est aussi faire en sorte que les interventions qui se déroulent sur le territoire tiennent compte des limites des écosystèmes et assurent la pérennité des ressources.

Le Ministère transpose cette préoccupation dans sa quatrième orientation, qui vise à **contribuer au respect de l'environnement. L'utilisation durable du territoire et des ressources** constitue donc l'axe d'intervention qui s'y rattache.

Orientation 5

La dernière orientation retenue répond à une préoccupation des plus actuelles au sein du gouvernement québécois : **offrir des services de qualité aux citoyens**. Cette orientation découle de la volonté du MRN de poursuivre le virage qu'il a amorcé vers le service aux clients, comme en témoigne sa Déclaration de services aux citoyens. Cette approche devrait permettre au Ministère de mieux répondre aux attentes de la population à son égard.

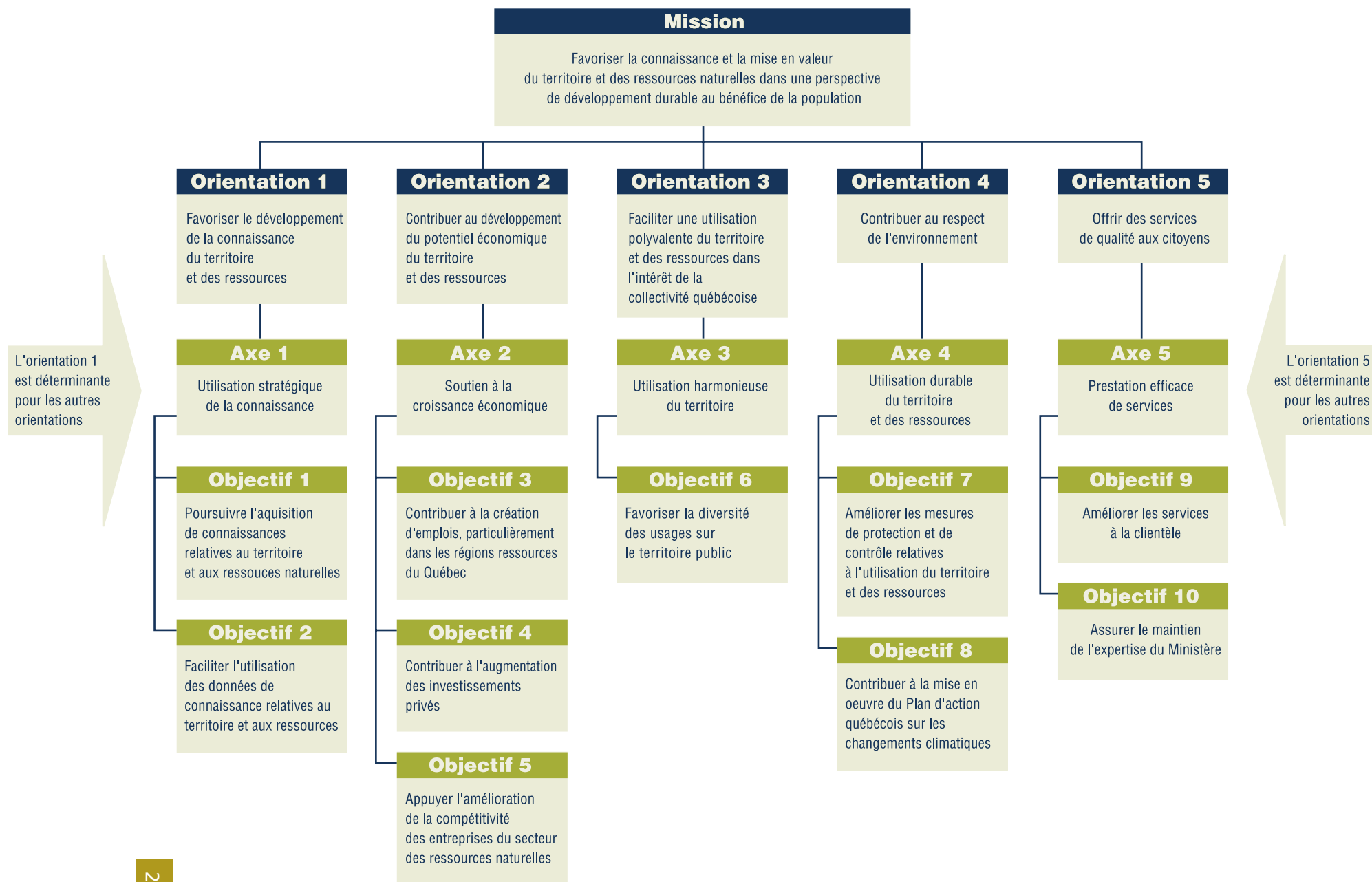
Les employés du Ministère sont au cœur de cette démarche. En effet, c'est par leur entremise qu'il est en mesure de livrer des produits et services de qualité. Pour les soutenir, le Ministère entend mobiliser ses ressources de façon à assurer une **prestation efficace de services**.

DES OBJECTIFS POUR METTRE EN ŒUVRE LES ORIENTATIONS

Pour relever les défis associés à ces orientations, le Ministère s'est fixé dix objectifs stratégiques, qui indiquent le sens que prendront ses actions au cours des prochaines années. La réalisation de ces objectifs rejoint, à divers degrés, les mandats sectoriels du Ministère liés au développement de la connaissance et à la gestion du territoire et des ressources forestières, minérales et énergétiques.

Le tableau qui suit présente une vue d'ensemble de la structure logique sur laquelle repose le plan stratégique 2001-2004 du ministère des Ressources naturelles. Comme point d'ancrage, on y positionne la mission du Ministère, suivie des orientations stratégiques et des axes d'intervention retenus dans ce plan. Ce tableau illustre aussi la répartition des dix objectifs que s'est donnés le Ministère en fonction de chacune des orientations stratégiques identifiées.

Synthèse des orientations et des objectifs stratégiques 2001-2004



Orientation 1

Favoriser le développement de la connaissance
du territoire et des ressources

Objectif 1

Poursuivre l'acquisition de connaissances relatives au territoire
et aux ressources naturelles.

Indicateur

Taux d'acquisition de connaissances reliées au territoire et aux ressources naturelles

Cet indicateur réfère :

Pour le secteur forestier, à la superficie du territoire forestier inventoriée par rapport
à l'ensemble du territoire à inventorier ;

Pour le secteur minier, à la superficie terrestre du Québec qui a fait l'objet
d'une reconnaissance géologique à l'échelle 1/250 000 ;

Pour le secteur territorial, à l'indicateur de connaissance géographique (ICG), lequel varie
en fonction de la qualité, de la quantité, de l'actualité et de la convivialité des données
cartographiques, géodésiques et d'imagerie ;

Pour le secteur foncier, au nombre de lots rénovés dans le cadre du Programme
de réforme du cadastre québécois.

Situation de départ en 2000-2001*	Cibles à atteindre d'ici à 2004
Situation de départ : 68 % pour le troisième programme	Avoir réalisé 100 % du troisième programme d'inventaire forestier et avoir débuté le quatrième programme ;
Situation de départ : 86 %	Avoir complété à 95 % la reconnaissance géologique du territoire québécois (1 / 250 000) ;
La situation de départ sera définie ultérieurement, parce que l'indicateur d'information géographique de référence est en voie d'élaboration.	Avoir accru de 15 % l'information géographique de référence ;
Situation de départ : 18 %	Avoir rénové 49 % des lots dans le cadre du Programme de réforme du cadastre québécois.

* À moins de spécifications différentes, la situation de départ réfère à l'exercice 2000-2001.

Objectif 2

Faciliter l'utilisation des données de connaissance relatives au territoire et aux ressources.

Indicateur

Pourcentage des données de connaissance numérisées

Cet indicateur réfère :

Pour le secteur forestier, aux feuillets cartographiques produits aux fins de la gestion forestière ;

Pour le secteur minier, aux cartes et aux relevés d'exploration minière issus des travaux du Ministère et des entreprises minières ;

Pour le secteur énergétique, à l'information géoscientifique issue des travaux effectués par les entreprises d'exploration, ainsi qu'aux informations détenues et produites par le Ministère ;

Pour le secteur foncier, au nombre de lots numérisés dans le cadre du Programme de réforme du cadastre québécois ;

Pour le secteur de la publicité foncière, aux index aux immeubles et aux contrats pour l'ensemble du territoire privé.

Situation de départ en 2000-2001*	Cibles à atteindre d'ici à 2004
Situation de départ : 1 %	Avoir numérisé 100 % des feuillets cartographiques dans le système d'information écoforestière ;
Situation de départ : 25 %	Avoir numérisé 45 % du Fonds documentaire minier ;
Situation de départ : 15 %	Avoir numérisé 80 % des informations géoscientifiques sur l'exploration pétrolière et gazière ;
Situation de départ : 18 %	Avoir numérisé 49 % des lots dans le système de gestion des données cadastrales ;
Situation de départ : 0 %	Avoir numérisé à 100 % les index aux immeubles et les contrats des 30 dernières années pour l'ensemble du territoire privé.

Indicateur

Taux de réalisation des activités planifiées en recherche forestière

Cet indicateur a trait aux activités planifiées de recherche réalisées en vue d'acquérir, d'accroître et de diffuser les connaissances nécessaires à la saine gestion des forêts.

Situation de départ en 2000-2001*	Cible à atteindre d'ici à 2004
Situation de départ 1999-2000 : 78 %	Avoir réalisé 85 % des activités de recherche, telles que planifiées.

* À moins de spécifications différentes, la situation de départ réfère à l'exercice 2000-2001.

Indicateur

Pourcentage de développement du système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure (EDIT)

Cet indicateur correspond au développement du système de gestion de l'information sur les droits d'intervention émis par les ministères et organismes gouvernementaux émetteurs de tels droits sur le territoire québécois.

Situation de départ en 2000-2001*

Situation de départ : 0%

Cible à atteindre d'ici à 2004

Avoir complété à 90% le développement du système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure.

Orientation 2

Contribuer au développement du potentiel économique du territoire et des ressources

Objectif 3

Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources du Québec.

Indicateur

Nombre d'emplois nets créés ou maintenus qui ont nécessité l'intervention du MRN sur le territoire québécois

Cet indicateur se rapporte aux emplois directs créés ou maintenus dans les secteurs forestier, minier et énergétique qui ont nécessité l'intervention du MRN (à l'exclusion des emplois liés à la construction).

Situation de départ en 2000-2001*

La situation de départ est de 0, car la cible porte sur une projection de création ou de maintien d'emplois d'ici à 2004¹.

Cible à atteindre d'ici à 2004

Avoir créé ou maintenu, par les interventions du MRN, 18 000 emplois.

Indicateur

Nombre d'emplois dans les ressources naturelles sur le territoire québécois

Cet indicateur se rattache au nombre moyen de salariés au cours d'une année donnée dans les industries liées à l'exploitation et aux services forestiers, aux produits du bois, aux pâtes et papiers, au forage au diamant, à l'exploitation minière, à la première transformation de substances minérales extraites au Québec ainsi qu'aux industries de l'énergie.

Situation de départ en 2000-2001*

Situation de départ 1999 : 149 568

Cible à atteindre d'ici à 2004

Comptabiliser 152 800 emplois dans les ressources naturelles sur le territoire québécois.

* À moins de spécifications différentes, la situation de départ réfère à l'exercice 2000-2001.

1. En additionnant le nombre d'emplois nets créés et le nombre d'emplois maintenus dans les différents secteurs pour l'année 1999-2000 (Secteur des forêts : 5 810 ; Secteur de l'énergie : 633 ; Secteur des mines : 530), le MRN aurait contribué à créer ou à maintenir 6 973 emplois par l'ensemble de ses interventions.

Objectif 4

Contribuer à l'augmentation des investissements privés.

Indicateur

Valeur des investissements que le MRN a contribué à générer par ses interventions

Cet indicateur correspond à la valeur des investissements en immobilisations des projets réalisés dans les secteurs forestier, minier et énergétique qui ont nécessité l'intervention du MRN.

Situation de départ en 2000-2001*

La situation de départ est de 0, car la cible porte sur une projection d'investissement d'ici à 2004².

Cible à atteindre d'ici à 2004

Avoir contribué à générer 5,7 milliards de dollars d'investissements par les interventions du MRN dans les ressources naturelles.

Indicateur

Part québécoise des dépenses d'immobilisations canadiennes réalisées dans les secteurs minier et forestier

Cet indicateur montre la contribution relative des entreprises québécoises au chapitre des immobilisations effectuées dans le secteur de l'extraction minière et dans l'industrie des produits forestiers par rapport à l'ensemble canadien.

Situation de départ en 2000-2001*

Situation de départ 1999 : 37,7 %

Cibles à atteindre d'ici à 2004

Avoir maintenu au Québec 38 % des dépenses d'immobilisations canadiennes dans le secteur de l'extraction minière ;

Situation de départ 1999 : 38,9 %

Avoir maintenu au Québec 35 % des dépenses d'immobilisations canadiennes dans l'industrie des produits forestiers³.

Indicateur

Part québécoise des dépenses canadiennes d'exploration minière

Cet indicateur précise la proportion des dépenses liées aux activités d'exploration minière réalisées au Québec par rapport à l'ensemble canadien.

Situation de départ en 2000-2001*

Situation de départ 1999 : 21,8 %
(données préliminaires)

Cible à atteindre d'ici à 2004

Avoir maintenu 22 % des dépenses canadiennes d'exploration minière réalisées au Québec.

* À moins de spécifications différentes, la situation de départ réfère à l'exercice 2000-2001.

2. En additionnant la valeur des investissements réalisés dans les différents secteurs pour l'année 1999-2000 (Secteur des forêts : 810 M\$; Secteur des mines : 1 MM\$ et Secteur de l'énergie : 40 M\$), le MRN aurait contribué à générer 1,85 MM\$ par l'ensemble de ses interventions.

3. La cible fixée à 35 % est inférieure à la situation de départ, car le ratio de référence constitue un niveau exceptionnellement élevé. En effet, le ratio moyen des trois dernières années se situe à 35,3 %.

Objectif 5

Appuyer l'amélioration de la compétitivité des entreprises du secteur des ressources naturelles.

Indicateur	
Valeur des projets de recherche-développement visant l'amélioration de la compétitivité des entreprises auxquels le MRN est associé Cet indicateur a trait à la valeur des projets de recherche-développement auxquels le MRN est associé par l'entremise de ses programmes d'aide financière.	
Situation de départ en 2000-2001*	Cible à atteindre d'ici à 2004
La situation de départ est de 0, car la cible porte sur une projection de la valeur des projets d'ici à 2004 ⁴ .	Avoir été associé à des projets de recherche-développement qui représentent une valeur de 73 millions de dollars ⁵ .

Indicateur	
Part québécoise des exportations canadiennes dans le domaine des ressources naturelles Cet indicateur réfère pour le secteur forestier aux exportations de produits du bois et de pâtes et papiers, alors que pour le secteur minier, il se rapporte aux substances minérales produites par des établissements d'extraction et de concentration.	
Situation de départ en 2000-2001*	Cibles à atteindre d'ici à 2004
Situation de départ 1999 : Produits du bois : 21,9 % Pâtes et papiers : 29,9 %	Avoir maintenu 22 % d'exportations québécoises dans les exportations canadiennes pour les produits du bois et 30 % pour les pâtes et papiers ;
Situation de départ 1999 : 22,1 %	Avoir maintenu à 22 % la part de la valeur des exportations de substances minérales québécoises dans l'ensemble des exportations minérales canadiennes.

* À moins de spécifications différentes, la situation de départ réfère à l'exercice 2000-2001.

4. En additionnant la valeur des projets réalisés dans les différents secteurs pour l'année 1999-2000 (Secteur des forêts : 9,3 M\$; Secteur des mines : 10 M\$; Secteur de l'énergie : 12,9 M\$), le MRN aurait contribué à des projets pour 32,2 M\$ par l'ensemble de ses interventions.

5. La cible de 73 M\$ ne représente qu'un peu plus du double des dépenses en recherche-développement de l'année 1999-2000, car le programme du Secteur des forêts se terminera en mars 2002 et le budget affecté au PADTE du Secteur de l'énergie a été passablement diminué en 2000-2001.

Indicateur

Indice comparatif des prix de l'électricité applicables à la moyenne et à la grande entreprise en Amérique du Nord

Cet indicateur correspond au rang qu'occupe Montréal par rapport à vingt villes nord-américaines représentatives des tarifs d'électricité applicables à la moyenne et à la grande entreprise.

Situation de départ en 2000-2001*

Situation de départ 1999-2000 : les prix de l'électricité applicables à la moyenne et à la grande entreprise du Québec se situent au premier quartile à l'échelle nord-américaine.

Cible à atteindre d'ici à 2004

Contribuer à maintenir les prix de l'électricité pour la moyenne et la grande entreprise du Québec au premier quartile à l'échelle nord-américaine.

Orientation 3

Faciliter une utilisation polyvalente du territoire et des ressources dans l'intérêt de la collectivité québécoise

Objectif 6

Favoriser la diversité des usages sur le territoire public.

Indicateur

Nombre de droits consentis par le MRN sur le territoire public

Cet indicateur porte sur les droits suivants : contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier, convention et contrat d'aménagement forestier, forêt d'expérimentation, d'enseignement et de recherche, permis d'érablière, permis d'exploration et d'exploitation minérales, bail hydraulique, contrat d'emménagement, permis et bail d'exploitation de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains, location et permis d'occupation d'une terre, droit de passage, permis de construction de chemins, mise à disposition en faveur d'Hydro-Québec (les transferts d'usage d'une terre ne sont pas comptabilisés dans cet indicateur).

Situation de départ en 2000-2001*

Situation de départ : 2 203

Cibles à atteindre d'ici à 2004

Avoir 2 280 droits en vigueur sur le territoire public dans le domaine des forêts ;

Situation de départ : 91 194

Avoir 92 000 droits en vigueur sur le territoire public et privé pour 4,6 millions ha dans le domaine minier ;

Note : Les droits en question portent majoritairement sur le territoire public.

Situation de départ : 201

Avoir 206 droits en vigueur sur le territoire public dans le domaine de l'énergie ;

Situation de départ : 42 589

Avoir 43 800 droits en vigueur sur le territoire public dans le domaine territorial.

* À moins de spécifications différentes, la situation de départ réfère à l'exercice 2000-2001.

Indicateur

Nombre de régions administratives pour lesquelles un nouveau plan d'affectation du territoire public a été adopté

Cet indicateur se rapporte aux régions administratives pour lesquelles un nouveau plan d'affectation du territoire public a été adopté, lequel intègre les vocations territoriales de conservation, de mise en valeur et d'utilisation du territoire déterminées en fonction d'orientations et d'objectifs gouvernementaux.

Situation de départ en **2000-2001***

Situation de départ : 0

Cible à atteindre **d'ici à 2004**

Avoir 12 régions administratives dotées d'un nouveau plan d'affectation du territoire public adopté.

Orientation 4

Contribuer au respect de l'environnement

Objectif 7

Améliorer les mesures de protection et de contrôle relatives à l'utilisation du territoire et des ressources.

Indicateur

Taux de conformité à la réglementation du MRN

Cet indicateur a trait au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public, plus spécialement au nombre de paramètres conformes à la réglementation sur l'ensemble des paramètres vérifiés. Il réfère également à la *Loi sur les produits et les équipements pétroliers* en regard de la conformité des équipements par rapport aux exigences réglementaires.

Situation de départ en **2000-2001***

Situation de départ 1999-2000 : 81 %

Cibles à atteindre **d'ici à 2004**

Avoir atteint un taux de conformité de 87 % des interventions forestières des industriels relativement au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public ;

Situation de départ : 70 %

Avoir atteint un taux de conformité de 80 % pour les équipements pétroliers qui nécessitent un permis selon les termes de la *Loi sur les produits et les équipements pétroliers*.

* À moins de spécifications différentes, la situation de départ réfère à l'exercice 2000-2001.

Indicateur

Pourcentage des interventions vérifiées

Cet indicateur a trait au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public (rencontre des industriels), au Règlement sur les mines (inspection des sites miniers) et au Règlement sur les produits pétroliers (vérification des équipements).

Situation de départ en 2000-2001*	Cibles à atteindre d'ici à 2004
La situation de départ est de 0 %, bien que des rencontres avec des industriels aient eu lieu en 2000-2001 sur une base expérimentale, mais sans mesure précise.	Avoir rencontré 100 % des industriels dont le taux de conformité au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public est inférieur à 87 % ;
Situation de départ : 57 %	Avoir atteint un taux de 80 % de sites miniers inspectés pour en vérifier la conformité par rapport à la réglementation ;
Situation de départ : 80 %	Avoir atteint un taux de vérification de 90 % des équipements pétroliers dont le site doit être vérifié selon les termes du Règlement sur les produits pétroliers.

Objectif 8

Contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action québécois sur les changements climatiques.

Indicateur

Taux de réalisation des engagements du MRN se rapportant au Plan d'action québécois sur les changements climatiques

Cet indicateur se rapporte aux quatre engagements suivants du MRN inscrits dans le Plan d'action québécois sur les changements climatiques :

1. Consolidation du réseau d'étude et de surveillance des écosystèmes forestiers afin de comprendre leur fonctionnement, les facteurs qui influencent leur productivité et leurs bilans de carbone.
2. Réalisation d'un programme de plantation d'espèces à croissance rapide dans les friches peu propices à l'agriculture.
3. Renforcement du programme ÉcoGESTe.
4. Contribution au financement de divers projets de recherche, de développement et de démonstration.

Situation de départ en 2000-2001*	Cible à atteindre d'ici à 2004
Situation de départ : Forêts : 0 % Énergie : 0 %	Avoir réalisé 100 % des engagements du MRN inscrits au Plan d'action québécois sur les changements climatiques.

* À moins de spécifications différentes, la situation de départ réfère à l'exercice 2000-2001.

Orientation 5

Offrir des services de qualité aux citoyens

Objectif 9

Améliorer les services à la clientèle.

Indicateur

Pourcentage des services accessibles dans Internet

Cet indicateur correspond à la proportion des services qui s'adressent directement à la clientèle du MRN et sont disponibles en mode électronique.

Situation de départ en 2000-2001*

La situation de départ n'est pas disponible, car la définition des produits et services est en voie d'élaboration.

Cible à atteindre d'ici à 2004

Avoir rendu accessibles dans Internet 100 % des services dont le mode de diffusion s'y prête.

Indicateur

Taux de satisfaction des clients qui ont exprimé leur perception à l'égard de la qualité des services (en lien avec les principes inscrits dans la Déclaration de services aux citoyens)

Cet indicateur réfère aux dimensions suivantes qui sont liées à la prestation de services : accessibilité et diligence, courtoisie et respect, confidentialité et sécurité, simplicité et fiabilité, efficacité et compétence.

Situation de départ en 2000-2001*

La situation de départ n'est pas disponible, car la mesure relative aux principes inscrits dans la Déclaration de services aux citoyens constitue une nouvelle mesure à instaurer.

Cible à atteindre d'ici à 2004

Avoir accru le taux de satisfaction des clients qui auront exprimé leur perception à l'égard de la qualité des services (en lien avec les principes inscrits dans la Déclaration de services aux citoyens).

* À moins de spécifications différentes, la situation de départ réfère à l'exercice 2000-2001.

Indicateur

Taux de respect des délais de service (en lien avec les objectifs de délai inscrits dans la Déclaration de services aux citoyens)

D'ici à 2002, il s'agit du nombre de fois où les délais ont été respectés par rapport au nombre d'occurrences : délais de réponse aux appels téléphoniques, d'attente aux comptoirs de service, de réponses à une plainte écrite (accusé de réception). Les normes des autres délais relatifs à la Déclaration de services aux citoyens feront l'objet d'une mesure à compter de 2002. Ces autres délais concernent le retour d'appels téléphoniques, l'accusé de réception à la suite d'un courrier électronique, la réponse à une lettre et la réponse à une demande lors d'un premier contact.

Situation de départ en 2000-2001*

La situation de départ n'est pas disponible, car la mesure relative aux objectifs de délai inscrits dans la Déclaration de services aux citoyens constitue une nouvelle mesure à instaurer.

Cible à atteindre d'ici à 2004

Avoir atteint un taux de respect des délais de service de 85% (en lien avec les objectifs de délai inscrits dans la Déclaration de services aux citoyens).

Indicateur

Pourcentage des points de service qui offrent à la clientèle des références sur l'ensemble des services du MRN

Cet indicateur a trait au nombre de bureaux régionaux et locaux du MRN qui offrent des références à la clientèle sur l'ensemble des services par rapport à l'ensemble de ces bureaux.

Situation de départ en 2000-2001*

La situation de départ n'est pas disponible, car il s'agit d'une nouvelle approche en voie d'instauration au MRN.

Cible à atteindre d'ici à 2004

Avoir 100 % des points de service qui offrent à la clientèle des références sur l'ensemble des services du MRN.

* À moins de spécifications différentes, la situation de départ réfère à l'exercice 2000-2001.

Objectif 10

Assurer le maintien de l'expertise du Ministère.

Indicateur

Pourcentage de la masse salariale annuelle consacrée à la formation du personnel

Cet indicateur se rapporte au niveau d'investissement consacré par le MRN à la formation du personnel : coûts d'inscription et salaires des personnes inscrites à des activités de formation.

Situation de départ en 2000-2001*

Situation de départ : 1,86 %

Cible à atteindre d'ici à 2004

Consacrer 2,5 % de la masse salariale annuelle à la formation du personnel.

Indicateur

Taux annuel de recrutement de personnes au moyen de concours n'exigeant aucune expérience de travail

Cet indicateur réfère au nombre de personnes recrutées au moyen de concours n'exigeant aucune expérience de travail par rapport à l'ensemble des personnes recrutées par le MRN au cours de l'année.

Situation de départ en 2000-2001*

Situation de départ : 53 %

Cible à atteindre d'ici à 2004

Avoir maintenu un taux annuel de 50 % de personnes recrutées au moyen de concours n'exigeant aucune expérience de travail ⁶.

* À moins de spécifications différentes, la situation de départ réfère à l'exercice 2000-2001.

6. La cible est inférieure à la situation de départ, parce que les récents programmes de départs reliés à la retraite ont eu pour effet de favoriser temporairement le recrutement de personnes sans expérience de travail.

Annexe A

Bilan des réalisations 1998-2001

Cette année, le Ministère amorce un nouveau cycle de planification qui l'amène à faire le point sur ses principales réalisations au cours des trois dernières années. Le bilan tracé met en lumière les résultats obtenus au regard de la gestion et de la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles.

Ce bilan permet donc de situer les actions et stratégies d'intervention déployées par le Ministère selon la dynamique propre à chacun de ses secteurs d'activité. De façon générale, le Ministère a atteint les objectifs qu'il s'était fixés au cours des dernières années.

LE SECTEUR TERRITORIAL

L'évolution des grands dossiers associés au territoire québécois s'articule autour de deux axes majeurs, soit : faciliter l'accès et la mise en valeur du territoire, ainsi que produire et diffuser une information géographique et foncière de qualité.

En matière de planification, le MRN a poursuivi le développement d'un nouveau concept pour le Plan d'affectation des terres publiques (PATP). Ce plan permet aux ministères et organismes publics de se concerter et d'harmoniser leurs intentions à l'égard de l'utilisation du territoire public. La nouvelle conception du PATP s'appuie sur des analyses territoriales qui permettront de mieux cerner les divers enjeux en cause. La mise en œuvre de cette approche devrait se concrétiser au cours des prochaines années.

En outre, le bilan des premiers plans régionaux de développement de la villégiature a fait ressortir la pertinence d'élargir leur portée aux autres formes d'utilisation du territoire. Dans cette optique, un nouveau concept de plan régional de développement est en cours d'élaboration. Cet outil renouvelé permettra de maximiser les retombées associées à la mise en valeur du territoire public québécois.

Dans le but de soutenir le développement régional, le MRN a retenu une formule de partenariat, qui consiste à déléguer aux MRC la gestion du territoire public intramunicipal libre de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier. Cette délégation prend généralement la forme d'ententes spécifiques avec les Conseils régionaux de développement. Ces ententes sont suivies de conventions de gestion territoriale avec chacune des MRC concernées. Au 31 janvier 2001, quatre ententes spécifiques et douze conventions de gestion ont été signées et le programme se poursuit en fonction des attentes exprimées par nos partenaires.

Par ailleurs, la disponibilité de l'information géographique et foncière est essentielle, aussi bien à l'État qu'aux entreprises et aux citoyens. Cette information est primordiale pour quiconque désire accéder au territoire et localiser les infrastructures, les travaux et tout autre élément pertinent. Dans cette perspective, le Ministère poursuit ses efforts pour mettre en place une infrastructure québécoise d'information géographique de référence.

En 2000-2001, le Ministère a obtenu un budget de 8 millions de dollars réparti sur deux ans pour consolider le système de référence géographique du Québec et en faciliter l'accès pour la clientèle. En ce sens, des travaux visant à accélérer la mise à jour des données géodésiques et cartographiques ont été réalisés par le Ministère.

En ce qui concerne la mise à jour de l'information foncière relative aux terres privées, le Ministère a poursuivi la réforme du cadastre québécois. Cette réforme vise à obtenir une image fiable et complète du morcellement des terres privées, à laquelle s'associent des données informatisées et quotidiennement tenues à jour. Jusqu'à présent, les contrats attribués couvrent 49 % des lots à rénover et les travaux ont été complétés pour 18 % d'entre eux.

En 1999, le Ministère a également entrepris les travaux préliminaires à la réalisation du système d'information foncière du domaine de l'État (EDIT). L'objectif de ce système est de rendre accessible à tous les intervenants sur le territoire public une information foncière officielle, complète et à jour pour permettre une gestion cohérente du territoire. Depuis, l'architecture de cet outil de gestion est complétée et son développement se poursuivra jusqu'en 2005.

Depuis décembre 2000, le Ministère assume la gestion de la publicité foncière sur le territoire privé. Tous les systèmes d'information foncière, qu'il s'agisse du domaine privé ou du domaine de l'État, sont maintenant regroupés sous une même autorité. Outre une meilleure efficacité, ce regroupement d'activités simplifiera les rapports entre les citoyens et l'État; désormais, la clientèle s'adressera à une seule organisation pour obtenir toute information foncière.

Dans un autre domaine, le Ministère a participé à l'élaboration de la stratégie d'exportation de la géomatique afin de soutenir cette industrie. Les travaux ont permis d'établir le profil de la demande internationale, d'organiser l'offre de services et de réaliser des activités de promotion. Les partenaires intéressés par l'exportation de la géomatique ont créé GéoIntégra, une structure qui regroupe l'expertise recherchée sur les marchés internationaux. Un consortium d'entreprises québécoises a d'ailleurs signé un contrat lors d'une récente mission du Québec en Argentine. Des pourparlers sont aussi en cours pour la négociation de contrats en Amérique latine.

Les actions du Ministère en matière de gestion et de mise en valeur du territoire se situent en continuité avec les grands dossiers en cours, tout en permettant la poursuite des réformes déjà entreprises.

LE SECTEUR FORESTIER

De façon générale, l'industrie des produits forestiers a progressé au cours des dernières années. La maturité du marché des pâtes et papiers a toutefois incité les principaux producteurs à consolider leurs opérations en procédant à d'importantes acquisitions. Bénéficiant d'une conjoncture nettement favorable, le secteur du bois d'œuvre a affiché une augmentation de 19 % de ses exportations aux États-Unis, et ce, malgré les frais compensateurs imposés par ce pays à nos producteurs pour les produits résineux de première transformation.

L'année 2000 a toutefois été caractérisée par un affaissement des prix du bois d'œuvre résineux, lequel devrait durer encore deux à trois ans. Fortement dépendante des marchés internationaux, l'industrie des produits du bois est inévitablement soumise à de tels cycles. En raison de l'importance de l'industrie forestière dans l'économie du Québec, les actions du Ministère visent à soutenir la compétitivité des entreprises, notamment sur le plan de l'accès aux marchés et de l'amélioration des procédés de transformation du bois. D'ailleurs, de réels progrès ont été accomplis à ce chapitre.

La stratégie de leadership technologique et commercial du MRN a continué de porter ses fruits. Le soutien au développement de nouveaux procédés et à la fabrication de nouveaux produits et équipements a permis d'amorcer le virage technologique et le développement de produits à forte valeur ajoutée. Par ailleurs, il a également permis l'utilisation de bois jusqu'ici inutilisés. La réalisation de projets visant l'amélioration de l'infrastructure industrielle, particulièrement dans le secteur des pâtes et papiers, fait aussi partie des actions structurantes du Ministère.

Du 1^{er} avril 1998 au 31 mars 2000, les initiatives du Ministère ont contribué à la réalisation d'investissements de plus de 1,5 milliard de dollars dans le secteur des produits forestiers et ont permis de maintenir quelque 8 900 emplois directs et d'en créer plus de 2 000 nouveaux.

Du côté de l'approvisionnement en matière première, les besoins en bois rond se sont accrus de façon régulière au cours de la dernière décennie. Parallèlement, des pressions ont été exercées pour resserrer les mesures de protection et favoriser d'autres usages du milieu forestier. Les demandes visant l'augmentation des aires protégées et le développement des activités fauniques et récréatives en sont des exemples concrets. En fait, les acteurs qui s'intéressent au milieu forestier sont de plus en plus nombreux et désirent être davantage présents au moment des choix de gestion et d'aménagement des forêts.

Stratégiquement, c'est avant tout par l'amélioration du cadre de la gestion forestière qu'il devient possible de concilier les besoins, les actions et les visions de chacun. Aussi, le Ministère a consacré des efforts substantiels pour réviser le régime forestier québécois. Dès l'automne 1998, le MRN tenait des consultations sur le bilan du régime forestier, ses enjeux et les orientations proposées. Ces consultations ont donné lieu au dépôt de plus de 500 mémoires.

En outre, une consultation générale en commission parlementaire sur le projet de loi, qui vise à modifier la *Loi sur les forêts*, a été tenue à l'automne 2000. Quelque 133 mémoires ont été reçus et 110 personnes ont été entendues au cours des travaux de cette commission. Axées sur une gestion de la ressource forestière plus démocratique, transparente et performante, les propositions de changements législatifs devraient permettre au Québec de se maintenir parmi les juridictions à l'avant-garde dans ce domaine.

Des progrès importants ont tout de même été accomplis ces dernières années en matière de gestion intégrée des ressources du milieu forestier, notamment grâce au Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier. Du 1^{er} avril 1998 au 31 mars 2001, quelque 71 millions de dollars auront été investis par le Ministère dans le cadre de ce programme afin de réaliser des travaux d'aménagement multiressources sur des territoires publics et privés.

D'autres initiatives ont aussi permis de tenir compte davantage des préoccupations des collectivités. À cet égard, les 36 conventions d'aménagement forestier conclues avec des municipalités et des communautés autochtones constituent un exemple concret de partenariat avec les communautés du Québec, qui ont grandement apprécié cette forme de participation.

Par ailleurs, le Ministère a complété la mise à jour de 96 des 122 plans généraux d'aménagement forestier afin de s'assurer que l'on respecte le rendement soutenu de la forêt publique. En outre, les Agences régionales de mise en valeur des forêts privées ont pu prendre leur réel envol et préparer 17 plans régionaux de protection et de mise en valeur des forêts privées. Le Ministère a investi 35 millions de dollars par année pour soutenir les agences régionales par l'entremise de son Programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée.

Enfin, l'amélioration de la qualité des interventions en forêt et de l'aménagement forestier a également été au menu. À ce chapitre, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie de protection des forêts et ses travaux de systématisation de l'évaluation de la performance environnementale des bénéficiaires de droits dans les forêts publiques. Au cours des deux derniers exercices financiers, le contrôle des travaux sylvicoles a aussi été resserré grâce à l'obtention de 3,5 millions de dollars additionnels, soit une majoration de 10 % des crédits consacrés à cette fin.

En somme, les gestes stratégiques posés au cours de la période 1998-2001 l'ont été sous le signe de l'amélioration et ils constituent une assise solide pour la poursuite du développement du secteur forestier.

LE SECTEUR MINIER

Depuis quelques années déjà, l'industrie de l'exploration minière connaît des difficultés à l'échelle mondiale. Ces difficultés, largement tributaires des grands cycles économiques et du prix des métaux sur les marchés mondiaux, ont été exacerbées par la crise asiatique. Le contexte international a évidemment eu des répercussions au Québec, où l'on a observé une baisse des investissements d'exploration hors des sites miniers.

Cependant, les efforts déployés par le Ministère ont permis de contenir les effets négatifs de cette conjoncture et de faire en sorte que le Québec demeure l'un des endroits les plus attrayants au monde pour les investisseurs miniers. Les actions du Ministère ont, entre autres, porté sur le développement des connaissances géoscientifiques, sur l'amélioration de son régime minier et sur la poursuite de ses programmes de soutien financier à l'industrie minière.

Concrètement, le Ministère a réalisé son plan d'action visant à accroître la connaissance géologique au Québec. Tel qu'il l'avait prévu, il a poursuivi la cartographie des territoires prioritaires dans le Moyen-Nord et a réalisé plus de la moitié de son programme pour le Grand-Nord québécois, soit la cartographie de 150 000 km². L'accessibilité aux données relatives au potentiel minéral est aussi stratégique pour le développement de l'industrie minière au Québec. Le Ministère a fait un pas de plus pour en faciliter l'accès à tous les intervenants miniers d'ici et de l'étranger, continuant ainsi à se démarquer de ses compétiteurs. En effet, toutes les données géoscientifiques produites par le Ministère, et versées dans son système d'information géominière (SIGÉOM), peuvent maintenant être consultées gratuitement dans Internet. Le MRN poursuit également des travaux afin d'être en mesure d'offrir très prochainement à sa clientèle des produits à la carte.

En vue de contribuer au développement économique du Québec, le Ministère a soutenu des activités d'exploration minière pour un montant de 10 millions de dollars, dont 5 millions sont consacrés aux sociétés juniors. Le soutien financier consenti à ces entreprises, en particulier les juniors, constitue un effort accru de la part du Ministère, compte tenu des difficultés que doit surmonter ce secteur d'activité. Pour atténuer ces difficultés, le Ministère analyse présentement une mesure à long terme, favorable à l'exploration minière au Québec.

Toujours au chapitre de l'exploration, le Ministère a rendu possible la création de cinq fonds miniers régionaux au cours des dernières années, et il les soutient dans leurs activités de prospection pour un montant annuel dépassant le million de dollars. Il poursuit ses discussions avec des communautés autochtones du Moyen-Nord et du Grand-Nord québécois pour la création de leurs propres fonds miniers, à l'image du fonds minier du Nunavik, qui est déjà très actif.

En outre, le MRN a soutenu la mise en valeur des sites miniers situés au Québec ainsi que les efforts des entreprises minières sur le plan du développement technologique, de la diversification et de la commercialisation de leurs produits, sans oublier la défense de nos marchés, en particulier celui de l'amiante. Le Ministère y a consacré un montant de 3,5 millions de dollars au cours de la dernière année.

Par ailleurs, la *Loi sur les mines* a été révisée afin d'accroître la sécurité des titres miniers et de simplifier l'acquisition et la gestion de ces titres. Ainsi, la nouvelle Loi, entrée en vigueur en novembre 2000, réduit de façon significative les risques de conflits relatifs aux titres miniers en instaurant, pour l'ensemble du Québec, la désignation sur carte des claims en remplacement du jalonnement sur le terrain.

Le nouveau régime minier est soutenu par le système d'information GESTIM, qui fait appel aux possibilités de la géomatique, d'Internet et du commerce électronique. Ainsi, la clientèle du Ministère peut consulter, en temps réel, le registre et les cartes de titres miniers, acquérir des titres et en assurer le suivi. À cet égard, le MRN est à l'avant-garde dans son offre de service.

Enfin, dans le domaine de la protection de l'environnement, les actions du Ministère ont fait nettement progresser la restauration des sites miniers. Les dispositions légales adoptées en 1995 obligent les entreprises à faire approuver un plan de restauration pour chaque site minier en activité. Le Ministère s'est assuré de la restauration de 92 % des sites miniers rétrocédés à l'État, de sorte que l'ensemble de ces sites devrait être restauré d'ici à 2003, conformément à ses prévisions.

En somme, les activités du secteur minier québécois, tant sur les plans de l'exploration que de l'exploitation, devraient continuer d'évoluer en fonction des grandes tendances observées ces dernières années. Aussi, le Ministère poursuivra ses actions pour dynamiser le développement de cet important secteur économique du Québec.

LE SECTEUR ÉNERGÉTIQUE

La période 1998-2001 représente à plusieurs égards un moment charnière dans le domaine de l'énergie. En effet, plusieurs orientations annoncées dans la politique énergétique de 1996 se sont concrétisées durant cette période. D'ailleurs, le rôle du Ministère sur la scène énergétique québécoise s'est passablement transformé : certaines des responsabilités qu'il assumait auparavant sont maintenant dévolues à la Régie de l'énergie et à l'Agence de l'efficacité énergétique.

Cette période a aussi été marquée par des changements significatifs, tels que la plus grande ouverture des marchés de l'électricité à l'échelle nord-américaine et la continentalisation des réseaux gaziers. Dans cette perspective, les différentes actions réalisées par le Ministère ont concouru à maintenir l'avantage comparatif historique dont bénéficie le Québec sur le plan énergétique. Il a aussi contribué à préserver la compétitivité de ses entreprises, à susciter des investissements, à sécuriser ses besoins énergétiques actuels et à combler des besoins additionnels.

Ainsi, le cadre législatif et réglementaire du secteur de l'électricité a été réajusté pour tenir compte de l'évolution du contexte énergétique nord-américain. Ces ajustements ont porté, entre autres, sur la tarification de l'électricité, ainsi que sur l'introduction de mesures de concurrence dans la fourniture d'électricité, tout en garantissant les acquis du pacte social québécois. Cela s'est traduit par l'adoption, en 2000, de la *Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie*.

Par ailleurs, la tempête de verglas survenue en janvier 1998 a requis la participation du Ministère à propos des suites à donner par rapport aux approvisionnements en électricité. À cet effet, il a réalisé divers travaux d'analyse visant à améliorer la sécurité de l'alimentation électrique de la population.

Du côté de la sécurité des équipements pétroliers, la nouvelle *Loi sur les produits et les équipements pétroliers*, entrée en vigueur en avril 1999, permettra d'accroître le niveau de fiabilité des équipements pétroliers exploités au Québec. Les modifications apportées à la Loi assurent un contrôle plus rigoureux des équipements qui présentent un certain niveau de risque, permettant ainsi une meilleure sécurité de la population et une protection accrue de l'environnement.

Dans le domaine des hydrocarbures, le Ministère a complété la première phase d'un programme de soutien financier à l'extension du réseau gazier. La disponibilité du gaz naturel dans plusieurs régions du Québec constitue maintenant une solution énergétique intéressante pour les entreprises. L'évolution du prix des carburants a aussi fait l'objet d'un suivi attentif en raison de l'importance de cette forme d'énergie dans l'activité économique du Québec.

C'est principalement par l'intermédiaire du Programme d'aide au développement des technologies de l'énergie (PADTE) que le Ministère a appuyé la recherche-développement en énergie. Ce programme vise à accélérer les efforts consentis pour rendre disponibles de nouvelles sources d'énergie et favoriser la compétitivité de nouvelles technologies de l'énergie (biomasse, hydrogène, gazotechnologies, électrotechnologies, etc.) sur le marché québécois.

Le Ministère a aussi participé au développement de la filière éolienne. La mise en service, à l'automne 1999, d'un parc à Matane a porté à 100 mégawatts la capacité de production privée d'électricité d'origine éolienne au Québec, ce qui en fait le plus important parc éolien au Canada. Le Ministère entend poursuivre ses travaux, qui pourraient favoriser le développement de la filière éolienne au Québec. Il a également entrepris des travaux en vue de proposer un nouveau régime d'octroi des forces hydrauliques du domaine de l'État.

Enfin, le Ministère a aussi travaillé à un autre grand dossier, soit celui des changements climatiques. Il a largement contribué à l'élaboration du Plan d'action québécois 2000-2002 sur les changements climatiques rendu public en novembre 2000. Le Ministère continuera d'être très actif dans ce dossier, tant pour sa mise en œuvre que pour la préparation éventuelle, à plus long terme, d'une stratégie québécoise de réduction des gaz à effet de serre.

Pour les prochaines années, les actions du Ministère en matière énergétique s'inscrivent dans une démarche de continuité avec les grands dossiers en cours : la sécurité des approvisionnements énergétiques, le soutien à l'aménagement du potentiel hydroélectrique rentable, le développement des filières de production d'énergies nouvelles et renouvelables, l'extension des réseaux gaziers ainsi que la lutte aux changements climatiques.

LE SECTEUR ADMINISTRATIF

Sur le plan de sa gestion, le MRN s'est fixé des objectifs visant à renforcer l'efficacité et la transparence de son organisation et à améliorer sa prestation de service aux citoyens. Pour progresser en ce sens, le Ministère a déployé des efforts pour favoriser la mobilisation de tous ses employés dans la réalisation de sa mission. Il a aussi mis en oeuvre divers moyens permettant aux gestionnaires d'adapter leur gestion en fonction des orientations gouvernementales.

Actuellement, plus de 50 % du personnel du Ministère est intégré à des unités autonomes de service dont le mode de gestion est axé sur l'atteinte des résultats et qui inclut des indicateurs de performance. Ce type de gestion correspond d'ailleurs aux exigences de la nouvelle *Loi sur l'administration publique*. Aussi, l'ensemble du Ministère est désormais orienté vers la gestion par résultats ; dans cet esprit, il a raffiné ses outils de gestion en vue d'assurer un meilleur suivi de ses actions et de ses objectifs.

Par ailleurs, le Ministère a amorcé, il y a quelques années, une démarche visant à réduire le coût de ses services administratifs. En 1999-2000, le Ministère avait réussi à réduire de 12 % ses budgets consacrés aux fonctions administratives. Ainsi, les économies réalisées à la suite de la révision des fonctions administratives ont pu être réaffectées à des activités prioritaires.

Le Ministère a aussi consacré beaucoup d'efforts pour implanter les nouvelles technologies de l'information et des communications et amorcer le virage vers l'inforoute gouvernementale. Le MRN dispose maintenant d'une infrastructure technologique moderne et sécuritaire permettant de fournir à ses clients de plus en plus d'information et de services accessibles en mode électronique.

Les actions entreprises par le Ministère pour adapter sa gestion le place en bonne position pour suivre la voie tracée par la nouvelle *Loi sur l'administration publique* et ainsi répondre aux attentes du gouvernement et de la population du Québec.

Orientation 1

Favoriser le développement de la connaissance
du territoire et des ressources

Objectif 1

Poursuivre l'acquisition de connaissances relatives au territoire
et aux ressources naturelles.

Indicateur

- Taux d'acquisition de connaissances reliées au territoire
et aux ressources naturelles

Objectif 2

Faciliter l'utilisation des données de connaissance relatives au territoire
et aux ressources.

Indicateurs

- Pourcentage des données de connaissance numérisées
- Taux de réalisation des activités planifiées en recherche forestière
- Pourcentage de développement du système d'enregistrement des droits
d'intervention et de la tenure (EDIT)

Orientation 2

Contribuer au développement du potentiel économique
du territoire et des ressources

Objectif 3

Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions
ressources du Québec.

Indicateurs

- Nombre d'emplois nets créés ou maintenus qui ont nécessité l'intervention
du MRN sur le territoire québécois
- Nombre d'emplois dans les ressources naturelles sur le territoire québécois

Objectif 4

Contribuer à l'augmentation des investissements privés.

Indicateurs

- Valeur des investissements que le MRN a contribué à générer par ses interventions
- Part québécoise des dépenses d'immobilisations canadiennes réalisées dans les secteurs minier et forestier
- Part québécoise des dépenses canadiennes d'exploration minière

Objectif 5

Appuyer l'amélioration de la compétitivité des entreprises du secteur des ressources naturelles.

Indicateurs

- Valeur des projets de recherche-développement visant l'amélioration de la compétitivité des entreprises auxquels le MRN est associé
- Part québécoise des exportations canadiennes dans le domaine des ressources naturelles
- Indice comparatif des prix de l'électricité applicables à la moyenne et à la grande entreprise en Amérique du Nord

Orientation 3

Faciliter une utilisation polyvalente du territoire et des ressources dans l'intérêt de la collectivité québécoise

Objectif 6

Favoriser la diversité des usages sur le territoire public.

Indicateurs

- Nombre de droits consentis par le MRN sur le territoire public
- Nombre de régions administratives pour lesquelles un nouveau plan d'affectation du territoire public a été adopté

Orientation 4

Contribuer au respect de l'environnement

Objectif 7

Améliorer les mesures de protection et de contrôle relatives à l'utilisation du territoire et des ressources.

Indicateurs

- Taux de conformité à la réglementation du MRN
- Pourcentage des interventions vérifiées

Objectif 8

Contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action québécois sur les changements climatiques.

Indicateur

- Taux de réalisation des engagements du MRN se rapportant au Plan d'action québécois sur les changements climatiques

Orientation 5

Offrir des services de qualité aux citoyens

Objectif 9

Améliorer les services à la clientèle.

Indicateurs

- Pourcentage des services accessibles dans Internet
- Taux de satisfaction des clients qui ont exprimé leur perception à l'égard de la qualité des services
- Taux de respect des délais de service
- Pourcentage des points de service qui offrent à la clientèle des références sur l'ensemble des services du MRN

Objectif 10

Assurer le maintien de l'expertise du Ministère.

Indicateurs

- Pourcentage de la masse salariale annuelle consacrée à la formation du personnel
- Taux annuel de recrutement de personnes au moyen de concours n'exigeant aucune expérience de travail

